

## Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0

Open Contracting

eJDM

# Pridesoft Mobile

e-CNE

Transparence

e-Regulation

e-Governance



Gratuit sur Google play

TRANSPORT

02

TELECOMMUNICATION

03

SANTE PUBLIQUE

03

INFRASTRUCTURE

05

ECONOMIE

03

COMMUNICATION

01

ADMINISTRATION

33

RURAL

10

BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

03

### CONTACTS AGENCE

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun

Tel : 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

Fax : 222 20 60 43 / 222 20 33 26

Mail:infos@armp.cm, Web:www.armp.cm

### CONTACTS PRIDESOFT

Tel : 222 20 49 17

Web : pridesoft.armp.cm

Mail : pridesoft@armp.cm

N° 2113

10 Aout 2020

10 August 2020

5:46 PM/17H:46

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél. (\*): ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres) (\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO) (\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

|          |   |
|----------|---|
| <b>1</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">08/AONO/PU/RS/DVNT/CAMBAM/SG/SIGAMP/2020DU 23/07/</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PRO CEDLIRE D'URGENCE N°008/DAONO/PU/RS/DVNT/CAMBAM/SG/SIGAMP/2020DU 23/07/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DUCENTRE DE SANTE INTEGRE DE LA VILLE D'AMBAM,DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD POUR LECOMPTÉ DU MINSANTE.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> 12-08-2020</p> |
|----------|---|

|          |  |
|----------|--|
| <b>2</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">006/AONO/CNDDR/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 006/AONO/CNDDR/CIPM/2020 DU 06/08/20 POUR L'ACHAT ET MONTAGE DES RIDEAUX DANS LES BUREAUX DU SIÈGE AU COMITÉ NATIONAL DE DÉSARMEMENT, DE DÉMOBILISATION ET DE RÉINTÉGRATION.EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020.CHAPITRE 48</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> 31-08-2020</p> |
|----------|--|

|          |   |
|----------|---|
| <b>3</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">005/AONO/CNDDR/CN/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNDDR/CN/CIPM/2020 DU 06/08/2020POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE DEUX (02) BLOCS DE DORTOIRS AU CENTRE DU DDR A BAMENDA, EN URGENCE.EXERCICE BUDGETAIRE: 2020, IMPUTATION : CHAPITRE 48</p> <p><b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures</p> <p><b>Date de cloture</b> 31-08-2020</p> |
|----------|---|

|          |   |
|----------|---|
| <b>4</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">016/AONO/MINESUP/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/MINESUP/CIPM/2020 DU 07 AOÛT 2020 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE PICK-UP À L'UNIVERSITÉ DE BUEAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINESUP</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> 04-09-2020</p> |
|----------|---|

|          |  |
|----------|--|
| <b>5</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">87/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°87/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 04 AOUT 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE REGIONALE RO906 : ZAMAY-CAMP DES REFUGIES DE MINAWAO (9,70 KM) DANS LA REGION DE L'EXTREME NORD FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS, LIGNE : 54 36 467 02 33 00 05 2250.DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION DES HOMMES ET DES BIENS EN GÉNÉRAL ET L'ACCÈS AU CAMP DES RÉFUGIÉS DE MINAWAO EN PARTICULIER, LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, MAÎTRE D'OUVRAGE, LANCE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUS INDIQUÉS.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> 28-08-2020</p> |
|----------|--|

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

**6**

**Reference** [90/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°90/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2020 DU 05/08/2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE, GEOTECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION DE PESAGE ROUTIER DE FIFINDA SUR LA NATIONALE N° 7, DANS LE DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS,IMPUTATION : 36 467 06 45 18 150 2220.LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, MAÎTRE D'OUVRAGE, LANCE POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** 28-08-2020

**7**

**Reference** [06/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 10 AOUT 2020 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC),EXERCICE 2020.

**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux

**Date de cloture** 03-09-2020

**8**

**Reference** [004bis/AONO/CTD-NSAMBA 3e/CIPM/2020 DU 05/08/20](#) [Lire](#)

**Titre/objet** AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004BIS/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/CIPM/2020 DU 05/08/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3EME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL.FINANCEMENT : BIP MINDDEVEL EXERCICE 2020

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de cloture** 27-08-2020

**9**

**Reference** [000018/AONO/CAMPOST/CIPM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCEPOUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES INFRASTRUCTURES DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST)N°000018/AONO/CAMPOST/CIPM/2020 DU 07 AOÛT 2020 FINANCEMENT : BUDGET DE LA CAMPOST EXERCICE 2020

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** 25-08-2020

**10**

**Reference** [007/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 DU 28/07/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 DU 28/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE LEP BAKO DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE (R1015), D'UNE PORTEE DE 9 MI

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de cloture** 19-08-2020

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |   |
|-----------|---|
| <b>11</b> | <b>Reference</b> <a href="#">000035/AONO/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000035/AONO/CIPM/2020 DU 10/08/2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE SANTÉ, FRAIS FUNÉRAIRES ET INDIVIDUEL ACCIDENT AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ (ANOR). (EN PROCEDURE D'URGENCE)<br><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles<br><b>Date de cloture</b> 04-09-2020 |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>12</b> | <b>Reference</b> <a href="#">009/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CIPM/C. BIPINDI/2020 DU 28/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE MOUNGUE DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE (R1015), D'UNE PORTEE DE 24 ML.<br><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières<br><b>Date de cloture</b> 19-08-2020 |
|-----------|---|

|           |  |
|-----------|--|
| <b>13</b> | <b>Reference</b> <a href="#">025/AOIO/DG/DTEC/SPE/CIPM-SCDP/2020 DU 10/08/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°025/AOIO/DG/DTEC/SPE/CIPM-SCDP/2020 DU 10/08/2020 RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIELS ET LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BACS DE STOCKAGE DE SUPER, D'UN (01) RESERVOIR D'EAU ET DE REVAMPING DE LA DEFENSE CONTRE INCENDIE (DCI), DE LA POMPERIE PRODUITS ET DU POSTE DE CHARGEMENT CAMIONS CITERNES (PCCC) PARTIELLEMENT REALISES AU DEPOT SCDP DE MBOPPI A DOUALA.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SCDP 2020<br><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux<br><b>Date de cloture</b> 25-09-2020 |
|-----------|--|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>14</b> | <b>Reference</b> <a href="#">003/DC/IDENO/MITB/13/84/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> REQUEST FOR QUOTATION N° 003/DC/IDENO/MITB/13/84/2020 OF 24 JULY 2020 FOR THE SUPPLY OF 30 TONS OF PARAMERA SOLANUM POTATO SEEDS (PARAMERA VARIETY) TO SUPPORT FARMERS IN THREE (3) DIVISIONS OF THE NORTH WEST REGION SOURCE OF FINANCING: MINADER PUBLIC INVESTMENT BUDGET 2020 BUDGETARY HEAD: 242203<br><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux<br><b>Date de cloture</b> 13-08-2020 |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>15</b> | <b>Reference</b> <a href="#">015/DC/MINESUP/CIPM/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°015/DC/MINESUP/CIPM/2020 DU 07 AOUT 2020 POUR LA REEDITION, LA PRODUCTION, LA TRADUCTION ET LA VULGARISATION DE 1000 EXEMPLAIRES DU RECUEIL DES TEXTES (ESSENTIELS) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR<br><b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles<br><b>Date de cloture</b> 04-09-2020 |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>16</b> | <b>Reference</b> <a href="#">03/DC/CIPM-CMNE-GDG/AG/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CIPM-CMNE-GDG/AG/2020 DU 23/07/2020 POUR L'FOURNITURE PED ET PAQUET MINIMA DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2020<br><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux<br><b>Date de cloture</b> 12-08-2020 |
|-----------|---|

## # RESUME DES CONSULTATIONS

**17**

Reference [N°02bis/DC/RN/D42/CG/SCPM/CIPM/2020 DU 05/08/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°02BIS/DC/RN/D42/CG/SCPM/CIPM/2020 DU 05/08/2020

Nature de prestation N/A

Date de cloture 28-08-2020

**18**

Reference [COMMUNIQUE 0011](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE 0011 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DEL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0001/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 A USAGE COMMERCIAL AU MARCHÉ DE NSAM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IIIE FINANCEMENT: MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL - EXERCICES 2020

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

**19**

Reference [N°20/00219 du 04 Août 2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°20/00219 DU 04 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS D'APPEL D'OFFRES.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

**20**

Reference [N°01/C/J.04/COKI/SG/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°01/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°05/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 EN POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES POSITIFS EQUIPES D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE REPARTIS EN QUATRE LOTS (LOT1: VILLAGE NDIEMI I, LOT2 : VILLAGE YAKAN BIADA, LOT3 : VILLAGE KADANG TOO, LOT4 : VILLAGE KIIKI ELECAM). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEE, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

**21**

Reference [N°03/C/J.04/COKI/SG/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°03/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°10/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT EN 245 TABLES BANCS DANS LES ECOLES PUBLIQUES DE BEP, KIIKI ET YAKAN, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDEVEL, EXERCICE 2020.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

**22**

Reference [N°04/C/J.04/COKI/SG/2020](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°04/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE NDIEMI I, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT: BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEBASE.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A



## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| <b>23</b> | <b>Reference</b> <a href="#">N°09/C/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><br><b>Titre/objet</b><br><br><b>Nature de prestation</b><br><br><b>Date de cloture</b> | <p>COMMUNIQUE N°09/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°04/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS EQUIPES D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE (LOT1: VILLAGE BEP, LOT2 : VILLAGE YAKAN CHEFFERIE). FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2020.</p> <p>Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p>N/A</p> |
|-----------|---|--|

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| <b>24</b> | <b>Reference</b> <a href="#">N°07/C/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><br><b>Titre/objet</b><br><br><b>Nature de prestation</b><br><br><b>Date de cloture</b> | <p>COMMUNIQUE N°07/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°08/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA FORET DE KIIKI (KAKAGNA), COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINFOF, EXERCICE 2020.</p> <p>Autres Infrastructures</p> <p>N/A</p> |
|-----------|---|--|

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| <b>25</b> | <b>Reference</b> <a href="#">N°08/C/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><br><b>Titre/objet</b><br><br><b>Nature de prestation</b><br><br><b>Date de cloture</b> | <p>COMMUNIQUE N°08/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°09/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BITANG, COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINSANTE, EXERCICE 2020.</p> <p>Approvisionnements Généraux</p> <p>N/A</p> |
|-----------|---|---|

|           |   |   |
|-----------|---|---|
| <b>26</b> | <b>Reference</b> <a href="#">08/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><br><b>Titre/objet</b><br><br><b>Nature de prestation</b><br><br><b>Date de cloture</b> | <p>COMMUNIQUE N° 08/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°08/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p>Routes et Infrastructures Routières</p> <p>N/A</p> |
|-----------|---|---|

|           |   |  |
|-----------|---|--|
| <b>27</b> | <b>Reference</b> <a href="#">10/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><br><b>Titre/objet</b><br><br><b>Nature de prestation</b><br><br><b>Date de cloture</b> | <p>COMMUNIQUE N° 10/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°10/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p>Autres Infrastructures</p> <p>N/A</p> |
|-----------|---|--|

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

**28**

**Reference** [N°10/C/J.04/COKI/SG/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N°10/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°06/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE D'UNE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS LA LOCALITE BITANG (NSAN) DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINADER, EXERCICE 2020.

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de cloture** N/A

**29**

**Reference** [N°00024/C/MINEPIA/SG/DAG/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N°00024/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU06 AOUT 2020PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0005/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 15 JUIN 2020, RELATIF À L'ACQUISITION ET PREPOSITIONNEMENT DES DOSES DE VACCINS CONTRE LA RAGE.

**Nature de prestation** N/A

**Date de cloture** N/A

**30**

**Reference** [11/CM/CAN 1er/SG/ST/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N° 11/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°11/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES AXES ROUTIERS FOYER CULTUREL-CHEFFERIE MOUANDJA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de cloture** N/A

**31**

**Reference** [003/AONO/CAMPOST/CIPM/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°000003/AONO/CAMPOST/CIPM/2020 DU 12 MAI 2020 POUR LA FOURNITURE DE SEPT (07) VEHICULES D'EXPLOITATION A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU TITRE DE L'EXERCICE 2020. FINANCEMENT : BUDGET MINFI (CONTRAT PLAN ETAT/CAMPOST 2019-2021).

**Nature de prestation** Approvisionnements Généraux

**Date de cloture** N/A

**32**

**Reference** [N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/MINEPAT/RCE/DHS/PNE/CDPM/2020 DU 23/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES A NANGA-EBOKO, ARRONDISSEMENT DE NANAGA-EBOKO DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA. (PHASE 1).

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de cloture** N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |  |
|-----------|--|
| <b>33</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/PR/MINMAP/DHS/CRPM/2020 DU 01/07/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU VILLAGE D'AKAK DANS L'ARRONDISSEMENT DE NANGA EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|--|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>34</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">09/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 09/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°09/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSL DE NLONGKO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>35</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">06/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 06/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°06/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UNBLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNEL DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>36</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">07/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 07/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°07/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBPS G2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>37</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">12/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 12/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°12/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS DE ROUTE CARREFOUR MARGO VOYAGE DISPENSAIRE NLONGKO'O ET BRETelles DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|---|

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>38</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">COMMUNIQUE N°006/C/DG/CM-SCDP/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N°006/C/DG/CM-SCDP/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION N°006/DG/DG/DTEC/SDMIM/SM/CIPM-SCDP/2020 RELATIF À LA FOURNITURE DES SCELLÉS PLASTIQUES DE SÉCURITÉ CAMIONS ET WAGONS CITERNES À LA SCDP. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>39</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°02/C/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N°02/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°07/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN 80 LAMPADAIRES CONVENTIONNELS DANS LA VILLE DE KIKI, DEPARTEMENT DE MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL, EXERCICE 2020. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Autres Infrastructures  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>40</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°05/C/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N°05/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE GBARAM, COMMUNE DE KIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>41</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°06/C/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N°06/C/J.04/COKI/SG/2020DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE DE KIKI, COMMUNE DE KIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINDDEVEL. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>42</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">COMMUNIQUE 0012</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE 0012 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DEL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0002/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN D BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE L'ECOLE PUBLIQUE D'ETOA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IIIIE FINANCEMENT : MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE - EXERCICES 2020 |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>43</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À LA PRÉ-SÉLECTION DES CABINETS D'ARCHITECTURES POUR LA RÉALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC). |
|           | <b>Nature de prestation</b> | N/A   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>44</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">01/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N° 01/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DEMANDE DE COTATION N°02/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE NLOK'O ET AU CSI D'EKANG-MBENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>45</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/PR/MINMAP/DHS/CRPM/2020 DU 01/07/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU VILLAGE D'AKAK DANS L'ARRONDISSEMENT DE NANGA EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>46</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">02/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N° 02/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LA FOURNITURE PEDAGOGIQUE ET SCOLAIRE OU PAQUET MINIMA DES ECOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>47</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">03/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N° 03/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DEMANDE DE COTATION N°04/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>48</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">04/CM/CAN 1er/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N° 04/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'EQUIPEMENTS EN TABLE BANC (180) A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL, |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>49</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">COMMUNIQUE N°006/C/DG/CM-SCDP/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | COMMUNIQUE N°006/C/DG/CM-SCDP/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION N°006/DC/DG/DTEC/SDMIM/SM/CIPM-SCDP/2020 RELATIF À LA FOURNITURE DES SCÉLLÉS PLASTIQUES DE SÉCURITÉ CAMIONS ET WAGONS CITERNES À LA SCDP. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Services et Prestations Intellectuelles   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>50</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">n/a</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À LA PRÉ-SÉLECTION DES CABINETS D'ARCHITECTURES POUR LA RÉALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC). |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Services et Prestations Intellectuelles   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>51</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°09/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°09/D.A/J.04/COKI/SG/2020.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE (LOT1: VILLAGE BEP, LOT2 : VILLAGE YAKAN CHEFFERIE). |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>52</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°10/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°10/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN FORAGE POSITIF ÉQUIPÉ D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS LA LOCALITÉ BITANG (NSAN) DE LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>53</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°04/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°04/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NDIEMI I DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>54</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°06/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°06/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE KIKI DANS LA COMMUNE DE KIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>55</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°05/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°05/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE GBARAM DANS LA COMMUNE DE KIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>56</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°07/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°07/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA FORÊT DE KIKI (KAKAGNA), COMMUNE DE KIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Autres Infrastructures  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>57</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°08/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°08/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL MÉDICAL DU CENTRE DE SANTE INTÈGRE DE BITANG, COMMUNE DE KIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>58</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">06/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°06/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°06/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BLOC MATE NEL A L'ÉCOLE MATERNEL DE MARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DÉPARTEMENT DU MOUNGO, RÉGION DU LITTORAL |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>59</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">N°1645/MINSANTE/SG/UC/EPM du 30 JUIL 20</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION N°1645/MINSANTE/SG/UC/EPM DU 30 JUIL 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°D13-307/AONO/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 DU 27 NOVEMBRE 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MOBILIER EN BOIS DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DES RÉGIONS DE L'EXTREME-NORD, DU NORD, DE L'ADAMAOUA ET DU SUD. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | N/A  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |  |
|-----------|--|
| <b>60</b> | <b>Reference</b> <a href="#">N°0030/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> DECISION N°0030/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE N°0001/M/CAYIII/CIPM/STADU/2020 DU 21 JUILLET 2020 PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0001/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 A USAGE COMMERCIAL AU MARCHE DE NSAM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IIIE<br><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs<br><b>Date de cloture</b> N/A |
|-----------|--|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>61</b> | <b>Reference</b> <a href="#">N°00365/D/MINEPIA/SG/DAG/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> DECISION N°00365/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 06 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE FAISANT SUITE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°0005/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 15 JUIN 2020, RELATIF À L'ACQUISITION ET PREPOSITIONNEMENT DES DOSES DE VACCINS CONTRE LA RAGE.<br><b>Nature de prestation</b> N/A<br><b>Date de cloture</b> N/A |
|-----------|---|

|           |  |
|-----------|--|
| <b>62</b> | <b>Reference</b> <a href="#">07/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N°07/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°07/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/ POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL<br><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs<br><b>Date de cloture</b> N/A |
|-----------|--|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>63</b> | <b>Reference</b> <a href="#">09/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N°09/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°09/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/ POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NLONGO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL<br><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs<br><b>Date de cloture</b> N/A |
|-----------|---|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>64</b> | <b>Reference</b> <a href="#">N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020</a> <a href="#">Lire</a><br><b>Titre/objet</b> DECISION N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02/AONO/MINEPAT/RCE/DHS/PNE/CDPM/2020 DU 23/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES A NANGA-EBOKO, ARRONDISSEMENT DE NANAGA-EBOKO DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA. (PHASE 1)<br><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs<br><b>Date de cloture</b> N/A |
|-----------|---|

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

**65**

**Reference** [11/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°11/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES AXES ROUTIERS FOYER CULTUREL-CHEFFERIE MOUANDJA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de cloture** N/A

**66**

**Reference** [12/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°12/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS DE ROUTE CARREFOUR MARGO VOYAGE DISPENSAIRE N'LONG'O ET BRETelles DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de cloture** N/A

**67**

**Reference** [N°04/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N°04/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03/AONO/PR/MINMAP/DHS/CRPM/2020 DU 01/07/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PAR POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE AU VILLAGE D'AKAK DANS L'ARRONDISSEMENT DE NANGA EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA.

**Nature de prestation** Routes et Infrastructures Routières

**Date de cloture** N/A

**68**

**Reference** [N°02/D.A/J.04/COKI/SG/2020.](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°02/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 80 LAMPADAIRES CONVENTIONNELS DANS LA VILLE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.

**Nature de prestation** Autres Infrastructures

**Date de cloture** N/A

**69**

**Reference** [N°01/D.A/J.04/COKI/SG/2020.](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION MUNICIPALE N°01/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AUX TRAVAUX CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORAGES POSITIFS ÉQUIPÉS D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI, RÉPARTIS EN QUATRE LOTS (LOT1:VILLAGE NDIEMI I, LOT2 :VILLAGE YAKAN BIADA, LOT3 VILLAGE KADANG TOO, LOT4 VILLAGE KIIKI ELECAM).

**Nature de prestation** Bâtiments et Equipements Collectifs

**Date de cloture** N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

|           |   |
|-----------|---|
| <b>70</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">N°0031/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION N°0031/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE N°0002/M/CAYIII/CIPM/STADU/2020 DU 21 JUILLET 2002 PASSEE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0002/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ETOA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE IIIE</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|---|

|           |  |
|-----------|--|
| <b>71</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">006/DA/DG/CM-SCDP/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION D'ATTRIBUTION N°006/DA/DG/CM-SCDP/2020</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|--|

|           |   |
|-----------|---|
| <b>72</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">08/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N°08/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°08/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBPS G2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL</p> <p><b>Nature de prestation</b> Routes et Infrastructures Routières</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|---|

|           |  |
|-----------|--|
| <b>73</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">10/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N°10/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°10/AONO/ CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL</p> <p><b>Nature de prestation</b> Autres Infrastructures</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|--|

|           |  |
|-----------|--|
| <b>74</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">N°03/D.A/J.04/COKI/SG/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N°03/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT EN 245 TABLES BANCS DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE BEP, KIIKI ET YAKAN, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, RÉGION DU CENTRE.</p> <p><b>Nature de prestation</b> Bâtiments et Equipements Collectifs</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|--|

|           |  |
|-----------|--|
| <b>75</b> | <p><b>Reference</b> <a href="#">02/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a></p> <p><b>Titre/objet</b> DECISION MUNICIPALE N°02/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR LA FOURNITURE PEDAGOGIQUE ET SCOLAIRE OU PAQUET MINIMA DES ECOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL</p> <p><b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux</p> <p><b>Date de cloture</b> N/A</p> |
|-----------|--|

**# RESUME DES CONSULTATIONS**

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>76</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">03/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°03/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°04/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>77</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">04/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°04/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'EQUIPEMENTS EN TABLE BANC (180) A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBEASSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>78</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">01/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N°01/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°02/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE NLOK'O. ET AU CSI D'EKANG-MBENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Approvisionnements Généraux  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

|           |                             |   |
|-----------|-----------------------------|---|
| <b>79</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">DECISION MUNICIPALE N° /DM/CD/SG/CIPM/20</a> <a href="#">Lire</a>   |
|           | <b>Titre/objet</b>          | DECISION MUNICIPALE N° /DM/CD/SG/CIPM/20 PORTANT INFRUCTUEUX L'AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/CD/CIPM/2020 DU 08 AVRIL 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BWADIBO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Bâtiments et Equipements Collectifs   |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A   |

|           |                             |  |
|-----------|-----------------------------|--|
| <b>80</b> | <b>Reference</b>            | <a href="#">04/AR/CIPM-CMNE-GDG/R/2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
|           | <b>Titre/objet</b>          | ADDITIF N°04/AR/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/AC/CIPM-CIVINE-GDG/R/2020 DU 15/07/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS QUADRUPLES DANS LA LOCALITE DE GUEGO, COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DU MAYO KANI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, EXERCICE 2020. |
|           | <b>Nature de prestation</b> | Routes et Infrastructures Routières  |
|           | <b>Date de cloture</b>      | N/A  |

**# RESUME DES CONSULTATIONS****81**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Reference            | <a href="#">01/AD/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 29 Juillet 2020</a> <a href="#">Lire</a>  |
| Titre/objet          | ADDITIF N°01/AD/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 29 JUILLET 2020 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° 06 /AONO/CDIBAMBA/CIPM/2020 DU 14 JUILLET 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE WEMAKOULOU SUR LA BRETTELE RN3 (SIKOUM) LOGBADJECK DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION DU LITTORAL. |
| Nature de prestation | Routes et Infrastructures Routières  |
| Date de cloture      | N/A  |

**82**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Reference            | <a href="#">ADDITIF N°006/A/J09/SAEF</a> <a href="#">Lire</a>  |
| Titre/objet          | ADDITIF N°006/A/J09/SAEF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 07 JUILLET 2020, POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ATELIER MECANIQUE SECOND ŒUVRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA, PROCEDURE D'URGENCE. |
| Nature de prestation | Bâtiments et Equipements Collectifs  |
| Date de cloture      | N/A  |

**83**

|                      |  |
|----------------------|--|
| Reference            | <a href="#">ADDITIF No01</a> <a href="#">Lire</a>  |
| Titre/objet          | ADDITIF NO01 PORTANT MODIFICATION D L'ARTICLE 5 ET 6.1 DE L'AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONN°02/AC/CMBNA/SG/CIPM/2020 DU 17/07/2020, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) PUIITS EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) AU QUARTIER ESSOH II, DANS LA COMMUNE DE MBANGASINA, DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE |
| Nature de prestation | Bâtiments et Equipements Collectifs  |
| Date de cloture      | N/A  |

## COMMUNE D'AMBAM

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PRO CEDLIRE D'URGENCE  
N°008/DAONO/PU/RS/DVNT/CAMBAM/SG/SIGAMP/2020 DU 23/07/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE  
REHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE LA VILLE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA  
VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD POUR LE COMPTE DU MINSANTE.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A  
**IMPUTATION**  
54 40 531 07 641804 2221 611

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Maire de la Commune d'Ambam, Autorité Contractante, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte du Ministère de la Santé Publique, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence relatif aux travaux de réhabilitation du Centre de Santé Intégré urbain de la ville d'Ambam, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment les étapes ou opérations suivantes: les travaux préparatoires ou installation du chantier, la Charpente — Couverture - Plafond ; les Maçonneries, l'Electricité, plomberie, les Menuiserie bois et métallique, la vitrerie, le carrelage, les prolongements fondations, la Peinture et VRD

### 3. Cout Prévisionnel

Pour un montant toutes taxes comprises de 45 000 000 (quarante-cinq millions de francs) CFA.

### 4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais exerçant dans le domaine des travaux publics et n'ayant aucun antécédent lié aux pratiques de fraude, abandon de chantier, pratiques observées au cours des cinq dernières années dans les marchés publics au Cameroun.

### 5. Acquisition du Dossier

Les dossiers d'Appel d'Offres (DAO) peuvent être retirés aux heures ouvrables au Secrétariat du Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sis à la bibliothèque municipale d'Ambam dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la commune d'Ambam d'une somme non remboursable de 45.000 ( quarante-cinq mille) Francs CFA

### 6. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en Sept (07) exemplaires avec reliure en spirale dont un original et six copies marqués comme tels, devra parvenir auprès du Secrétariat du Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sis à la bibliothèque municipale d'Ambam. **au plus tard le 12/08/2020 à 14 heures**, heure locale et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°008/AONO /PU  
RS/DVNT/C-AMBAM/SG/SIGAMP/2020 DU 23/07/ 2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU  
CENTRE DE SANTE INTEGRE URBAIN DE LA VILLE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM,  
REGION DU SUD POUR LE COMPTE DU MINSANTE.**

**et À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## 7. Delai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois soit quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification de service de commencer les travaux.

## 8. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire, provisoire de **900 000** (neuf cent mille francs) FCFA, établi par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le MINFI et en règle vis-à-vis de la COBAC. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la Lettre commande, après constitution du cautionnement définitif.

NB : Ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

## 9. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps aura lieu le **12 Aout 2020 à 15 heures**, heure locale à la salle de lecture de la bibliothèque municipale de la commune d'Ambam par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la commune d'Ambam, siégeant en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 10. Critères d'évaluation

Les offres retenues après vérification des pièces Administratives seront évaluées sur la base

des principaux critères de notation ci-après :

### Critères éliminatoires :

- Dossier administratif incomplet ou non conforme ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée
- Dossier technique incomplet ;
- Omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié
- Note technique inférieure à soixante-cinq (65/100) points Critères essentiels L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des critères essentiels ci-dessous :
- Le personnel d'encadrement de l'entreprise
- Le matériel de chantier à mobiliser
- Les références de l'entreprise
- L'organisation ; le planning et présentation du dossier

Seules les soumissions qui auront obtenues au moins 70% de oui à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

## 11. Attribution

La lettre commande est attribuée au soumissionnaire dont l'offre a été déclarée conforme au dossier d'appel d'offre et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux de tacon satisfaisante et dont l'offre aura été évaluée la moins disante.

## 12. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour La réception des offres.

## 13. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Secrétariat du Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) sis à la bibliothèque municipale d'Ambam ou au Cabinet du Maire de la Commune d'Ambam.

*EBOLOWA le 23 Juillet 2020*

*Le ADMINISTRATEUR*

**NOMO ONGUENE Antony**

# COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°  
006/AONO/CNDDR/CIPM/2020 DU 06/08/20 POUR L'ACHAT ET MONTAGE DES RIDEAUX DANS LES  
BUREAUX DU SIÈGE AU COMITÉ NATIONAL DE DÉSARMEMENT, DE DÉMOBILISATION ET DE  
RÉINTÉGRATION. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020. CHAPITRE 48**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Coordonnateur National du CNDDR lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour l'achat et le montage des rideaux dans les bureaux du siège au Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.

## 2. Consistance des prestations

La consistance de la prestation du présent marché comprend toutes les caractéristiques techniques du matériel décrit dans le Descriptif de la Fourniture.

## 3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC.**

## 4. Allotissement

La prestation se fait en un lot unique.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises camerounaises.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget d'investissement public du CNDDR 2020 de l'exercice 2020.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté et retiré auprès des Services du CNDDR, après publication du présent Avis d'Appel d'Offres dans le Journal des Marchés et par affichage au CNDDR.

## 8. Acquisition du Dossier

Le retrait du Dossier d'Appel d'Offres se fera sur présentation de la quittance du versement d'une somme non remboursable de **trente-quatre mille (34 000) francs CFA** au **Compte d'Affectation Spécial (CAS) ARMP N°335 988** ouvert auprès de la **BICEC** Yaoundé, Agence Centrale ou dans toutes les Agences de ladite Banque sur toute l'étendue du territoire Camerounais.

## 9. Remises des offres

Les Offres rédigées en Anglais ou en Français en sept exemplaires dont un (01) original, et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées sous pli scellé auprès des Services du CNDDR, au plus tard le **31/08/2020 à 13 heures précises**, contre récépissé, et devront porter les mentions suivantes :

*Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° 006/AONO/CNDDR/CIPM/2020 du 06/08/20, pour l'achat et le montage des rideaux dans les bureaux du siège au Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration.*

*Financement : Budget d'investissement public CNDDR 2020, exercice 2020*

*« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

## 10. Delai de Livraison

La prestation, objet du présent Appel d'Offres, devra être exécutée dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la notification de l'ordre de service au fournisseur.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de

**quatre cent mille (400 000) Francs CFA**. Elle est égale à **2%** du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces d u d o s s i e r administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (-03) mois et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires et / ou non conforme aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **31/08/2020 à 14 heures précises** par la Commission I n t e r n e d e Passation des Marchés du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration, dans la salle de conférence sis au quartier Golf, siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Du dossier administratif incomplet après 48 heures supplémentaire après l'ouverture,
- De l'absence de la caution de soumission,
- Des Fausses déclarations ou des pièces falsifiées,
- De la note technique inférieure à 80% de oui,

Critères essentiels

Critères essentiels

L'évaluation technique sera faite sur la base des critères prédéfinis auxquels sera attribuée la notation binaire (oui ou non) de manière à atteindre la note globale de 80% de «oui ». Ces critères détaillés ainsi qu'il suit :

| N°           | DESIGNATIONS   | OUI              | NON |
|--------------|--|------------------|-----|
| a)           | Présentation générale de l'offre   |                  |     |
| b)           | Caractéristiques techniques  |                  |     |
| c)           | Délais de livraison ? 30 jours   |                  |     |
| d)           | Délais de garantie ? 12 mois   |                  |     |
| e)           | Références du soumissionnaire dans les prestations similaires > 3 références |                  |     |
| <b>Total</b> |  | <b>5 oui/non</b> |     |

La note technique minimale requise pour l'ouverture de l'offre financière est de 80% de oui, soit 4oui sur 5.

## 15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès des Services du Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration, tél. 653 14 09 10.

**POUR TOUT ACTE DE CORRUPTION CONSTATE, BIEN VOULOIR APPELER LE N° VERT DE LA CONAC : 1517.**

YAOUNDE le 6 Aout 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

**FAI-YENGO Francis**

# COMITE NATIONAL DE DESARMEMENT, DE DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNDDR/CN/CIPM/2020 DU 06/08/2020 POUR  
LES TRAVAUX D'EXTENSION DE DEUX (02) BLOCS DE DORTOIRS AU CENTRE DU DDR A BAMENDA, EN  
URGENCE. EXERCICE BUDGETAIRE: 2020, IMPUTATION : CHAPITRE 48**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'accomplissement des missions, le Coordonnateur National du CNDDR, Maitre d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les TRAVAUX D'EXTENSION DE DEUX (02) BLOCS DE DORTOIRS AU CENTRE DU CNDDR DE BAMENDA, en Urgence.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le Descriptif annexé au dossier d'Appel d'Offres et constituées de :

| Designations   | Délais  |
|--|---------|
| -- TRAVAUX PREPARATOIRES;<br>-- MACONNERIE ;<br>-- CHARPENTE –<br>COUVERTURE ;<br>-- MENUISERIE METALLIQUE;<br>-- PLOMBERIE;<br>-- ELECITRICITE;<br>-- PEINTURE. | 02 MOIS |

## 3. Cout Prévisionnel

une provision budgétaire de **vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC.**

## 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans les prestations définies, en règle avec la réglementation en vigueur, et possédant les capacités administratives, techniques et financières requises. La participation des entreprises en groupement est admise.

## 5. Financement

Les prestations objets de la présente consultation sont financées par le Budget d'investissement du CNDDR, au titre de l'exercice **2020**, pour une provision budgétaire de **vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC.**

## 6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès des Services du CNDDR, sis au siège dudit Comité à Yaoundé, Quartier Golf, Téléphone : 653 14 09 10, dès publication du présent avis.

## 7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès des Services du CNDDR, sis au siège dudit Comité à Yaoundé, Quartier Golf, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **rente-quatre mille (34 000) FCFA**, au **Compte d'Affectation Spécial (CAS) ARMP N°335 988** ouvert auprès de la **BICEC** Yaoundé, Agence Centrale ou dans toutes les Agences de ladite Banque sur toute l'étendue du territoire Camerounais.

## 8. Remises des offres

Sous peine de rejet, le soumissionnaire doit produire son offre en sept (07) exemplaires donc un (01) original et six (06) copies marquées comme telles ;

Chaque offre doit être rédigée en Anglais ou en Français, et présentée en un pli unique contenant trois sous-plis (un pour le DOSSIER ADMINISTRATIF, un pour la PROPOSITION TECHNIQUE et un pour l'OFFRE FINANCIERE).

Sous peine de rejet, les offres devront être déposées aux heures ouvrables auprès des Services du CNDDR, sis au siège dudit Comité à Yaoundé, Quartier Golf, au plus tard **le 31/08/2020 à 9 heures précises**. Les plis et sous-plis doivent être fermés et scellés avec les compositions et les mentions indiquées dans le règlement de la consultation. Le pli unique doit porter uniquement la mention suivante :

*AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05/AONO/CNDDR/CN/CIPM/2020 DU 06/08/2020  
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE DEUX (02) BLOCS DE DORTOIRS AU CENTRE DU DDR DE BAMENDA,  
EN URGENCE.*

*EXERCICE BUDGETAIRE: 2020, IMPUTATION : Chapitre 48  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

## 9. Delai de Livraison

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour l'exécution des travaux est de deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de quatre cent mille (400 000) Francs CFA, établie selon le modèle indiqué dans le DAO, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le ministère des finances, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

8-3. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par toute autorité compétente.

8-4. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (-03) mois précédant la date de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

8-5. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent DAO sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou par un organisme financier agréé par le Ministère des Finances.

## 11. Ouverture des Plis

9-1. L'ouverture des offres s'effectuera en un (01) temps, dans la salle de réunions de service du CNDDR, sis au siège dudit Comité à Yaoundé, Quartier Golf, le 31/08/2020 à 10 heures précises, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9-2. Tous les plis et sous-plis devront être ouverts.

9-3. La lecture des éventuels rabais est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments.

9-4. Le soumissionnaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre son dossier et ses droits.

9-5. Une copie complète et intégrée de chaque offre doit être remise au Maître d'Ouvrage, à la diligence du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du CNDDR aussitôt après l'ouverture des offres.

9-6. Tout complément ou supplément sollicité par ladite Commission dans le cadre de l'Ouverture ou de l'appréciation des offres, doit être demandé et remis sous trace écrite, par le biais du Président de la CIPM/CNDDR, avec copie dans les mêmes conditions au Maître d'ouvrage.

## 12. Critères d'évaluation

L'appréciation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier de consultation :

- a. La présentation générale de l'offre ;
  - b. Les références de l'entreprise dans le domaine ;
  - c. La qualification du personnel technique ;
  - d. La disponibilité des moyens logistiques ;
  - e. La note méthodologique d'exécution des prestations ;
  - f. La conformité de la fourniture aux spécifications techniques ;
  - g. La capacité financière ;
- Qualification technique

La qualification technique s'obtiendra après satisfaction des sept (07) critères essentiels ci-dessus.

A défaut d'offres ayant satisfait les sept critères sus énumérés, une qualification alternative de la meilleure offre devrait pouvoir s'effectuer, en toute rigueur, objectivité et équité pour permettre à la fin, si possible, dans l'intérêt du projet, une proposition alternative d'attribution.

Chaque critères est validé après satisfaction de 75% au moins de ses conditions.

### Evaluation financière

A l'issue de l'évaluation technique, seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenue la note minimum requise (75%) seront analysées.

L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé éventuellement, de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.

## 13. Attribution

Au terme des différentes délibérations, Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

## 14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du CNDDR, sis au siège dudit Comité à Yaoundé, Quartier Golf, Téléphone : 653 14 09 10.

YAOUNDE le 6 Aout 2020

Le COORDONNATEUR NATIONAL

**FAI-YENGO Francis**

# MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°016/AONO/MINESUP/CIPM/2020 DU 07 AOÛT 2020 POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE PICK-UP À L'UNIVERSITÉ DE BUEAFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINESUP**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
54 18 340010 2813

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Dans le cadre du développement des ressources matérielles dans les Universités d'Etat, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'acquisition d'un véhicule Pick-up à l'Université de Buea.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations du présent appel d'offres sont réparties en un (01) lot.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **30 000 000 (Trente millions) FCFA**.

## 4. Allotissement

Le matériel roulant objet du présent appel d'offres est livré en un (01) lot.

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les sociétés et entreprises installées au Cameroun et justifiant des activités dans ce domaine.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget d'investissement public du MINESUP de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire n° **54 18 340010 2813**.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1432, au 14<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ministériel n°2, téléphone : 222 22 68 21, dès publication du présent avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1432, au 14<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ministériel n°2, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme de 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA non remboursable représentant les frais d'achat du DAO.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 (Sept) exemplaires dont l'original et (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1432, sis au 14ème étage de l'immeuble ministériel N°2, téléphone : 222 22 68 21 , au plus tard **le 04 septembre 2020 à 13 heures, heure locale** et devra porter la mention :

*Avis Appel d'Offres National Ouvert N°016/AONO/MINESUP/CIPM/2020 du 07 août 2020 Pour l'acquisition d'un véhicule Pick-up à l'Université de Buea.  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

## 10. Délai de Livraison

Le délai maximum pour la livraison du matériel roulant objet du présent appel d'offres est de **deux (02) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO de 600 000 (Six cent mille) FCFA, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres:

Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ème) jour inclus après le délai de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces administratives et la caution de soumission devront être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois.

L'absence de la caution de soumission délivrée un établissement bancaire de premier ordre ou un organisme financier agréé par le Ministère des Finances, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **04 septembre 2020 à 14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés à l'immeuble ministériel n°2 dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Générales sis au 14<sup>ème</sup> étage abritant les Services du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

## 14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après un délai de 48 heures.

Offre Technique

- Pièce falsifiée ou fausse déclaration;
- Cylindrée non conforme ;
- Note technique inférieure à 85% de « OUI » pour chacun des lots ;
- Non satisfaction de 100% des caractéristiques majeures.

Offre financière

- Omission d'un prix unitaire dans le bordereau de prix.

La non satisfaction d'un seul des critères ci-dessus entraîne l'élimination de l'offre évaluée

Critères essentiels

L'évaluation technique des offres se fera selon le système binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-dessous:

L'évaluation technique des offres se fera selon le système binaire (oui/non) et portera sur les critères ci-dessous:

| N° | CRITERES   | OUI / NON |  |
|----|--|-----------|--|
| 1. | Présentation de l'offre (sommaire, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur)   |           |  |
| 1. | Références du soumissionnaire au cours des quatre (04) dernières années : deux (02) prestations similaires cumulées entre 2016, 2017, 2018 et 2019 d'un montant de 50 millions, avec les montants desdits contrats, les coordonnées des responsables des projets ou des Maîtres d'Ouvrage ainsi que les documents justificatifs (copies des marchés ou lettres-commande première, deuxième et dernière pages, bordereau de livraison signé par le Maître d'Ouvrage, PV de réception certifiant la bonne exécution de ces contrats) |           |  |
| 1. | Le chiffre d'affaires du soumissionnaire pour les quatre dernières années (2016 à 2019) d'au moins 30 millions (Bilan certifié par un expert-comptable)  |           |  |
| 1. | Présence des Prospectus techniques   |           |  |
| 1. | Exhaustivité et conformité du matériel roulant proposé aux spécifications techniques du Dossier d'Appel d'Offres   |           |  |
| 1. | Garantie et Service Après-Vente:<br>- Disponibilité des pièces de rechanges<br><br>- Certificat de garantie d'au moins Douze (12) mois   |           |  |
| 1. | Planning et Délai de livraison   |           |  |
| 1. | Preuves d'acceptation des conditions du marché (Le Cahier des clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Spécifications Techniques (CST) paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page) avec la mention "Lu et Approuvé").   |           |  |

Pour être éligible à l'évaluation financière, les soumissionnaires doivent satisfaire à tous les critères dits éliminatoires et obtenir au moins 85%(85 pour cent) de « OUI » des critères essentiels.

## 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins disante et les offres administrative et technique conformes pour l'essentiel aux critères éliminatoires et essentiels du DAO.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction des Affaires Générales, porte 1443, au 14<sup>ème</sup> étage de l'immeuble ministériel n°2, tel : 222 22 27 13/ 222 22 19 08, dès publication du présent avis.

YAOUNDE le 7 Aout 2020

Le *MINISTRE D'ÉTAT*

**FAME NDONGO Jacques**

# MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°87/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 DU 04 AOUT 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PAR BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL DE LA ROUTE REGIONALE RO906 : ZAMAY-CAMP DES REFUGIES DE MINAWAO (9,70 KM) DANS LA REGION DE L'EXTREME NORD FINANCEMENT : BIP MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS, LIGNE : 54 36 467 02 33 00 05 2250. DANS LE CADRE DE L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE CIRCULATION DES HOMMES ET DES BIENS EN GÉNÉRAL ET L'ACCÈS AU CAMP DES RÉFUGIÉS DE MINAWAO EN PARTICULIER, LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, MAÎTRE D'OUVRAGE, LANCE POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUS INDIQUÉS.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
54 36 467 02 33 00 05 2250

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution des travaux d'entretien par bitumage en enduit superficiel de la Route Régionale RO906 : Zamay - camp des réfugiés de Minawao (9,70 Km) dans la région de l'Extrême Nord.

## 2. Consistance des prestations

Les travaux à réaliser dans le cadre du Marché portent sur :

- Pour la phase 1 :
  - Séquence 1 : Traitement des points critiques
    - Le déblai ordinaire mis en dépôt ;
    - Le remblai en graveleux latéritique provenant d'emprunt ;
    - La mise en forme de la plate-forme ;
    - La pose des panneaux de signalisation métallique de type A ;
  - Séquence 2 : Construction d'ouvrages hydrauliques
    - La construction de plusieurs dalots en béton armé de dimensions 2,0 m x 1,0 m ;
- Pour la phase 2 :
  - Séquence 3 : Revêtement de la chaussée
    - La mise en œuvre de l'imprégnation sablée ;
    - La mise en œuvre de l'enduit superficiel bicouche.

## 3. Allotissement

Les travaux sont constitués en **un (01) lot unique** comme suit :

| N° de lot    | N° de route | Tronçon                            | Linéaire (Km) | Budget TTC phase 1 (2020) | Budget TTC phase 2 (2021) | Délai (mois) | Type d'intervention            |
|--------------|-------------|------------------------------------|---------------|---------------------------|---------------------------|--------------|--------------------------------|
| Lot Unique   | R0906       | Zamay-Camp des réfugiés de Minawao | 9,70          | 195 301 688               | 365 178 083               | 08           | bitumage en enduit superficiel |
| <b>TOTAL</b> |             |                                    |               | <b>560 479 770</b>        |                           |              |                                |

## 4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

## 5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP MINTP, Exercices 2020 et suivants, Ligne : 54 36 467 02 33 00 05 2250.

## 6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206.

## 7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres sera obtenu à la Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) Francs CFA** au titre des frais d'achat de dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

## 8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Ministère des Travaux Publics, Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206, au plus tard **le 28 AOUT 2020 à 11 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

*« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°87/ AONO/MINTP/CIPM-TERI/2020 du 04 AOUT 2020 En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux d'entretien par bitumage en enduit superficiel de la Route Régionale RO906 : Zamay - camp des réfugiés de Minawao (9,70 Km) dans la région de l'Extrême Nord.  
Financement : BIP MINTP, Exercices 2020 et suivants, Ligne : 54 36 467 02 33 00 05 2250.*

*À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

## 9. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de huit (08) mois, soit cinq (05) mois pour la phase 1 et trois (03) mois pour la phase 2. Ce délai, pour chacune des phases, court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

## 10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance agréé et habilitée à délivrer les caution dans le cadre des Marchés Publics par le Ministre en charge des Finances. Le montant de ladite garantie est de **onze millions (11 000 000) de Francs CFA**.

L'absence de l'original du cautionnement provisoire entraîne à l'ouverture des plis, la non-recevabilité de l'offre.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du Marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 11. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière, des offres administratives et techniques, seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de lancement de l'Appel d'Offres.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu **le 28 AOUT 2020\_ dès 12 heures** précises dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux d'Entretien de Réfection des Infrastructures (CIPM-TERI) du Ministère des Travaux Publics siégeant à la salle de réunion de ladite commission sise à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1<sup>er</sup> étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2<sup>eme</sup> étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3<sup>ème</sup> étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## 13. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

#### a) Pièces administratives incomplètes pour :

Absence de l'original du cautionnement de soumission ;

Absence 48 heures après l'ouverture des offres, d'une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;

Non-conformité 48 heures après l'ouverture des offres, d'une des pièces du dossier administratif ;

#### b) Dossier Technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes :

La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un Marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;

Le Conducteur des Travaux ayant la qualification exigée dans le Dossier d'Appel d'Offres (pièce 3) ;

La note d'organisation et méthodologie cohérente avec consistance des travaux ;

La capacité financière délivrée par un établissement financier agréé par le MINFI, de montant respectivement d'au moins égale **cent soixante millions (160 000 000)** de francs CFA.

#### c) Dossier financier incomplet pour absence ou non-conformité de l'une des pièces suivantes :

La soumission sur papier timbré, conforme au modèle joint (pièce 8.1), signée, cachetée et datée;

Le bordereau des prix (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, paraphé à toutes les pages et signé et cacheté à la dernière page ;

Le détail quantitatif et estimatif des travaux (pièce 7) daté, signé et cacheté ;

Les sous détails des prix unitaires (Pièce 9.9) et la décomposition des prix forfaitaires et frais de chantier paraphé à toutes les pages.

#### d) La Non justification de la possession en propre ou en location de l'un des matériels minimums suivants :

Une niveleuse ;

Un camion benne ;

Compacteur vibrant ;

Une répandeuse à liant ;

Un camion gravillonneur.

#### e) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

#### f) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

#### g) N'avoir pas obtenu au moins un total de 14 critères sur l'ensemble des 20 critères essentiels.

### Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite **sur 20 critères** sur la base des critères essentiels ci-dessous :

a) Le personnel d'encadrement proposé (pièce 9.5) sur **08 critères** ;

b) Le matériel à mobiliser sur **8 critères** ;

c) Les références du soumissionnaire sur **2 critères** ;

d) L'attestation de visite des lieux signée, datée et cachetée sur **1 critère** ;

e) Le rapport documenté de la visite de site sur **1 critère**.

**NB** : Tout agent public listé parmi le personnel et qui n'a pas présenté tous les documents susceptibles de justifier sa libération de la Fonction Publique sera considéré comme non valable.

## 14. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités administratives, techniques et financières requises.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206.

YAOUNDE le 4 Aout 2020

Le *MINISTRE*

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°90/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2020 DU 05/08/2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE, GEOTECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION DE PESAGE ROUTIER DE FIFINDA SUR LA NATIONALE N° 7, DANS LE DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.FINANCEMENT : BIP DU MINTP, EXERCICES 2020 ET SUIVANTS,IMPUTATION : 36 467 06 45 18 150 2220.LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, MAÎTRE D'OUVRAGE, LANCE POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT POUR LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION SUS-INDIQUÉE.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , N/A  
**IMPUTATION**  
36 467 06 45 18 150 2220

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet le contrôle technique, géotechnique et la surveillance des travaux de construction de la station de pesage routier de Fifinda sur la Nationale N° 7, dans le Département de l'Océan, Région du Sud.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations à réaliser dans le cadre de l'Appel d'Offres portent sur les tâches suivantes :

- Surveiller l'exécution des travaux ;
- Assurer le contrôle technique et géotechnique de la mise en œuvre des travaux ;
- Proposer à la signature du Chef de Service du Marché du Marché des ordres de services nécessaires à la bonne exécution des travaux;
- Veiller à l'assurance de la qualité et à l'application des mesures de protection de l'environnement;
- Veiller à l'établissement des plans de récolement.

Lesdites prestations sont définies de manière plus détaillée dans les Termes de Référence.

## 3. Cout Prévisionnel

un coût prévisionnel de **soixante-quinze millions (75 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

## 4. Allotissement

Les prestations sont réparties en un (01) lot unique tel que présenté ci-après :

| Région | Département | Base de la mission |  |
|--------|-------------|--------------------|--|
|        |             |                    |  |

| <b>Délai<br/>(mois)</b> | <b>Coût<br/>prévisionnel<br/>TTC (FCFA)</b> | <b>Type d'intervention</b> |
|-------------------------|---|----------------------------|
|-------------------------|---|----------------------------|

|     |       |       |    |            |  |
|-----|-------|-------|----|------------|--|
| Sud | Océan | Kribi | 37 | 75 000 000 | Contrôle technique, géotechnique et surveillance des travaux de construction de la station de pesage routier de Fifinda sur la Nationale N° 7. |
|-----|-------|-------|----|------------|--|

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreinte aux Bureaux de contrôle Technique (ou Groupements de Bureaux de contrôle Technique) ci-après retenus à l'issue de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 45/ASMI/MINTP/SG/DCT/CAO/2020 du 03 avril 2020, en procédure d'urgence, pour le contrôle et la surveillance des travaux de de construction, réhabilitation, entretien et/ou réfection de certaines stations de pesage sur certains axes du réseau routier national :

| N° d'ordre | Entreprises                         | Adresse   |
|------------|-------------------------------------|---|
| 1          | BET NEK CAMEROUN                    | Tél. : 699 78 79 73/677 74 51 30                              |
| 2          | ETS RP CONSTRUCTION                 | BP: 14345 Yaoundé,<br>Tél. : 699 83 56 68/674 29 79 94        |
| 3          | CADEK SARL                          | BP :3914 Douala,<br>Tél. : 33 43 89 71                        |
| 4          | CERBAT                              | BP 13258 Yaoundé,<br>Tél. : 699 96 56 59/677 11 02 50         |
| 5          | SOREPS                              | BP: 13438,<br>Tél. : 222 219 097/242 034 514                  |
| 6          | PRISMA SARL                         | BP:15553 Yaoundé,<br>Tél. : 693 04 00 56,<br>Fax :222 232 599 |
| 7          | LE COMPETING                        | BP 7214 Yaoundé,<br>Tél. : 699 50 11 77                       |
| 8          | BEC LA ROUTIER                      | Tel : 699 82 41 57/ 222 22 35 64                              |
| 9          | GROUPEMENT<br>INGETECH-ICE CAMEROUN | BP : 797 Yaoundé,<br>Tél. : 670 22 00 92                      |
| 10         | DIDON CONSEIL SARL                  | BP : 30011 Yaoundé,<br>Tél. : 222 206 909                     |

Les candidats de cette liste restreinte ne peuvent pas s'associer en groupement. Toutefois, ils pourront le faire avec d'autres Bureaux de Contrôles Techniques nationaux.

## 6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Travaux Publics, Exercices 2020 et suivants, Imputation : 36 467 06 45 18 150 2220, pour un coût prévisionnel de **soixante-quinze millions (75 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

## 7. Consultation du Dossier

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du Ministère des Travaux Publics, Exercices 2020 et suivants, Imputation : 36 467 06 45 18 150 2220, pour un coût prévisionnel de **soixante-quinze millions (75 000 000) de Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 2<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, sis dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Porte 210, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **quatre-vingt-deux mille (82 000) Francs CFA** au titre des frais d'achat de dossier.

Lors du retrait dudit DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boîte Postale, Numéro de téléphone, fax, E-mail ...).

Cette quittance devra porter le nom du Bureau de Contrôle Technique (ou groupement de Bureaux de Contrôle Technique) désireux de participer à l'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, incluant la copie témoin de l'offre financière placée dans l'enveloppe C, devra parvenir sous plis fermés, à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 2<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, sis dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Porte 210, au plus tard **le 28/08/2020 à 11 heures**

. Elle devra porter la mention :

*«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°90/AAONR/MINTP/CIPM-TCRI/2020 DU 05/08/2020 POUR LE CONTROLE TECHNIQUE, GEOTECHNIQUE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION DE PESAGE ROUTIER DE FIFINDA SUR LA NATIONALE N° 7, DANS LE DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD.*

*Financement : BIP du MINTP, Exercices 2020 et suivants,*

*Imputation : 36 467 06 45 18 150 2220.*

*A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

## 10. Délai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations est de trente-sept (37) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations. La mobilisation étant fonction de la durée effective des travaux.

## 11. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date initiale de remise des offres, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics et d'un montant égal à :

| Montant en chiffres (en FCFA) | Montant en lettres (en FCFA) |
|-------------------------------|------------------------------|
| 1 500 000                     | Un million cinq cent mille   |

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office dès la publication du résultat d'attribution du marché, pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du Marché, son cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

## 12. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financier ou ne contenant pas **l'offre financière témoin scellée** seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, la date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administrative et technique sera effectuée le **28/08/2020** à 12 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux de Construction et de Réhabilitation des Infrastructures auprès du Ministère des Travaux Publics, siégeant dans la salle de réunion de la Direction de la Construction sise dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont les dossiers administratif sont conformes et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères Eliminatoires :

- a) Absence de la caution de soumission à l'ouverture;
- b) Absence d'au moins une pièce du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission, après un délai de 48 heures après l'ouverture;
- c) Non-conformité d'au moins une pièce du dossier administratif, après un délai de 48 heures après l'ouverture ;
- d) Fausse déclaration, pièce falsifiée ou pièce non authentique. e) Offre technique incomplète pour absence de l'un des éléments ci-après:
  - e1) Le chef de mission remplissant les conditions de qualification, d'expérience générale et d'expérience spécifiques prescrites par le RPAO ;
  - e2) La note méthodologique ; e3) Le contrat de sous – traitance avec un laboratoire géotechnique agréé dûment complété suivant le modèle (pour les Bureaux de Contrôle Technique qui n'en disposent pas en leur sein) ou une copie de l'agrément (pour les Bureaux de Contrôle Technique qui en disposent en leur sein) ;
  - e4) La capacité financière ou ligne de crédit d'au moins vingt-deux millions cinq cent mille (22 500 000) Francs CFA, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances ;
  - e5) L'attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
  - e6) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un Marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établie par le Ministre des Marchés Publics;
- f) Offre financière incomplète pour absence de l'une des pièces ci-après :
  - La lettre de la Proposition Financière timbrée, signée, datée et cachetée (voir modèle 7.A) ;
  - Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) (voir modèle 7.I) ;
  - Le Détail Estimatif avec indication des montants hors TVA et Toutes Taxes Comprises (voir modèle 7.J) ;
  - Les Sous-détail des Prix Unitaires (voir modèle 7.K).
- g) Omission dans l'Offre financière d'un Prix unitaire quantifié ; h) N'avoir pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 70/100.

### B. Critères essentiels : B.1 offre Technique :

- a- Qualifications, expériences générales et expériences spécifiques des experts à mobiliser pour le projet sur 56 points ;
  - b- Expérience du Bureaux de Contrôle Techniques sur 30 points ;
  - c- Moyens technique, logistiques et matériels à mobiliser pour le projet sur 14 points ;
- Le score Techniques minimum est de 70/100

### B.2 offre financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires, dont les offres auront été déclarées conformes à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et qualifiées par l'évaluation technique (2ème étape) et dont les offres financières témoins scellées contenues dans l'enveloppe C auront été transmises tel qu'indiqué dans la présentation des offres, seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après :

NM=  $MMd \times 100 / MS$  ; NM= Note financière relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante; MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :  $N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$

## 15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre, jugée conforme pour l'essentiel aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et qualifiée techniquement, aura été évaluée la mieux-disante, c'est-à-dire celle ayant obtenu la note finale (technico-financière) la plus élevée.

Un soumissionnaire ne peut être attributaire que d'un seul lot au titre de cet Appel d'Offres.

## 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Cellule des Appels d'Offres de la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics à Yaoundé, située au 2<sup>ème</sup> étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, sis dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, Porte 210.

YAOUNDE le 5 Aout 2020

Le *MINISTRE*

**NGANOU DJOUMESSI Emmanuel**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°06/AONO/PU/ANTIC/DG/CIPM/2020 DU 10 AOUT 2020 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS  
INFORMATIQUES A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION (ANTIC),EXERCICE 2020.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'information et de la Communication (ANTIC), lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture, la mise en service et l'entretien pendant la période de garantie de matériels informatiques à l'Agence, exercice 2020.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements suivants :

| N° | Produit   | Quantité |
|----|---|----------|
| 1  | Ordinateur tout en un(Desktop) Core i7, 9 <sup>ème</sup> génération                           | 10       |
| 2  | Ordinateur tout en un(Desktop) Core i5, 9 <sup>ème</sup> génération                           | 18       |
| 3  | Ordinateur tout en un (Desktop) Core i3, 9 <sup>ème</sup> génération                          | 14       |
| 4  | Ordinateur portable professionnel slim, core i7,10 <sup>ème</sup> génération                  | 10       |
| 5  | Ordinateur portable professionnel slim, core i5,10 <sup>ème</sup> génération                  | 10       |
| 6  | Tablette professionnelle avec écran PixelSense de 12,3 pouces et clavier détachable bluetooth | 04       |
| 7  | Ordinateur portable professionnel ultra slim en matériau carbone                              | 04       |
| 8  | Imprimante laser noire/blanc  | 25       |
| 9  | Ordinateur Tout en un avec Ecran retina 5k et un abonnement de la suite adobe (1 an)          | 01       |
| 10 | Imprimante Laser couleur  | 10       |
| 11 | Scanner   | 10       |
| 12 | Disque Dur Externe  | 10       |
| 13 |   |          |

Clé USB (128 Gigas)







|    |                            |    |
|----|----------------------------|----|
| 14 | Photocopieur standard      | 10 |
| 15 | Photocopieur Professionnel | 1  |
| 16 | Vidéoprojecteur            | 07 |
| 17 | Onduleur pour desktop      | 41 |
| 18 | Souris sans fil            | 30 |

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **TTC 162 850 000 (cent soixante-deux millions huit cent cinquante mille) FCFA.**

### 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine des prestations similaires.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

### Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est : En ligne ou hors ligne (hybride).

### 5. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget de l'ANTIC, exercice 2020: Imputation 242 000.

### 6. Consultation du Dossier

Le dossier physique peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68.

La version électronique du dossier peut être consultée sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses <http://>

### 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales), sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) FCFA payables aux heures ouvrables dans le compte BICEC « Compte Spécial : CAS-ARMP ». Ce reçu devra identifier le prestataire désirant participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir le DAO par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

### Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## 8. Remises des offres

Chaque offre est rédigée en français et en anglais.

Pour la soumission hors ligne : l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut-commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68, au plus tard le 03 Septembre 2020 à 13 heures et devra porter la mention :

**«Avis d'Appel d'Offres NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°06 /AONO/PU/ANTIC/D G/CIPM/2020 DU 10 AOUT 2020 POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES A L'AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ANTIC), EXERCICE 2020. »**

**« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Pour la soumission en ligne : l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 03 Septembre 2020 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Les offres parvenues après la date limite de dépôt seront jugées irrecevables.

## 9. Delai de Livraison

Le délai de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage pour la présente fourniture est de **soixante- quinze (75) jours** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer la prestation.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO d'un montant de 3 000 000 (Trois millions) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date (limite) de validité des offres.

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en un temps le 03 septembre 2020 à 14 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant dans la salle de conférences du Centre National de Cryptographie et de Certification Electronique (CNCCE) de l'ANTIC, sise au lieu-dit Poste centrale.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

## 13. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Non-respect des 100% des critères majeurs et 70% des critères essentiels ;
- Absence de l'attestation d'une capacité financière délivrée par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances par laquelle la banque s'engage à mettre à la disposition de son client, la somme de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA ;
- Absence d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère des Finances par laquelle la compagnie d'assurance s'engage à mettre à la disposition de son client la somme de 50 000 000 (cinquante millions) FCFA ;
- Non régularisation d'une pièce administrative dans les délais fixés par la CIPM après dépouillement ;
- Absence de déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire atteste que non seulement il n'a pas abandonné de marchés au cours des trois (03) dernières années mais aussi qu'il ne figure pas dans la liste des entreprises défaillantes annuellement établies par le MINMAP ;
- Note technique inférieure à 70%.

Pour ceux qui soumissionnent en ligne :

- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- Absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS.

Critères majeurs



-Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture :

| Equipements  | Critères majeurs   |
|--------------|--|
| Ordinateurs  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence du processeur</li> <li>- RAM</li> <li>- Ecran</li> <li>Capacité du disque dur</li> </ul>  |
| Imprimante   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution d'impression</li> <li>- Vitesse d'impression</li> <li>- Type de communication</li> </ul>   |
| Scanner      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolution optique ;</li> <li>- Vitesse de numérisation ;</li> <li>- Numérisation par lot</li> </ul>  |
| Photocopieur | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type de périphériques ;</li> <li>- Technologie d'impression ;</li> <li>- Interfaces</li> <li>- Vitesse d'impression</li> <li>- Prise en charge d'impression recto- verso</li> </ul> |
| Disque dur   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité ;</li> <li>- Technologie du disque ;</li> <li>- Interface</li> </ul>   |
| Clé USB      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité ;</li> <li>- Technologie du disque</li> <li>- Interface</li> </ul>   |

|                 |   |
|-----------------|---|
| Vidéoprojecteur | - Résolution ;<br><br>- Interface<br><br>- Type de connexion                      |
| Onduleur        | - Puissance<br><br>- Autonomie de la batterie<br><br>- Technologie d'alimentation |
| Souris          | - Technologie<br><br>- Interface  |

### **Critères essentiels**

| N° | Désignation   | Sous-critères |
|----|---|---------------|
| 1. | <b>Présentation générale de l'offre</b>                                 | 02            |
| 2. | <b>Référence du soumissionnaire dans le domaine similaire</b>           | 01            |
| 3. | <b>Qualifications et Expérience du personnel</b>                        | 02            |
| 4. | <b>Garantie et service après-vente</b>                                  | 02            |
| 5. | <b>CCAP et ST paraphés et signés avec la mention « lu et approuvé »</b> | 02            |

NB : - Pour les caractéristiques techniques satisfaisantes, les fiches techniques et les prospectus des appareils produits par le fabricant seuls feront foi.

### **14. Attribution**

Le Directeur Général de l'ANTIC, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### **15. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **16. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANTIC, (Direction des Affaires Générales) sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé face Haut- commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 6 94 40 58 68 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.marchespublics.cm>

#### **Assistance technique**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème lié à l'utilisation de la plateforme COLEPS bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

YAOUNDE le 10 Aout 2020

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***EBOT EBOT ENOW***

## COMMUNE DE NKONGSAMBA 3E

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°004BIS/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3E/CIPM/2020 DU 05/08/2020 RELATIF AUX TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION DE 10 (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE  
NKONGSAMBA 3EME, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL FINANCEMENT : BIP  
MINDDEVEL EXERCICE 2020**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)  
**IMPUTATION**  
54 27 351 01 641439 2226 821

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3èTe(Autorité Contractante), lance pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence, pour les Travaux de Construction de 10 (dix) boutiques au marché de Poola, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 3ème. Département du Moungo, Région du Littoral.

### 2. Consistance des prestations

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres comprennent la Construction de 10 (dix) boutiques au marché de Poola, dans l'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, Département du Moungo, Région du Littoral.

| N° | Nature de la prestation  | Localité | Arrondissement  | Administration bénéficiaire                 |
|----|--|----------|-----------------|---|
| 1  | Travaux de Construction de 10 (dix) boutiques au marché de Poola q | Poola    | Nkongsamba 3ème | Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème |

Ceux-ci sont constitués essentiellement des travaux du gros oeuvre et ceux du second oeuvre, composés des natures et quantités décrites dans le cadre du devis quantitatif et estimatif, comprenant notamment, les rubriques ci-après :

- TRAVAUX PREPARATOIRES;
- TERRASSEMENT ;
- FONDATIONS ;
- MACONNERIE — ELEVATION
- CHARPENTE — COUVERTURE ;
- MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE ;
- REVETEMENT ;
- ELECTRICITE
- PEINTURE ;
- V.R.D.

### 3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toute Entreprise de droit Camerounais, jouissant des capacités administratives, techniques et financières requises pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

### 4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2020 du MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL (MINDDEVEL) en Ressources transférées, suivant le tableau ci-après :

| N° | Nature de la Prestation  | Montant Prévisionnel                                 | Imputation Budgétaire        |
|----|--|--|------------------------------|
| 1  | Travaux de Construction de 10 (dix) boutiques au marché de Poola | 21 500 000 (Vingt un millions cinq cent mille) F.CFA | 54 27 351 01 641439 2226 821 |

### 5. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables, dans les Services Techniques BP : 796 ; Tél : 233 49 14 52/233 49 28 58/233 49 28 54 ; e-mail : [communesamba@yahoo.fr](mailto:communesamba@yahoo.fr),

### 6. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Mairie de Nkongsamba 3ème, BP : 796 ; Tél : 233 49 14 52/233 49 28 58/233 49 28 54 ; du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement à la **Recette Municipale de Commune d'Arrondissement de Poola** de cinq mille (45 000) Francs FCFA, représentant les frais d'achat du DAO.

Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres et ne devra comporter aucune autre mention. Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale. Téléphone : 233 49 14 52/233 49 28 58/233 49 28 54.

### 7. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **Sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marqués contre récépissé sous plis fermé, à la Mairie de Nkongsamba 3ème, BP : 796 ; Tél : 233 49 14 52/233 49 28 58/233 49 28 54 ; (limite) et devra obligatoirement porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°004bis/AONO/CTD-NKONGSAMBA 3ème (DIX) BOUTIQUES AU MARCHÉ DE POOLA, DANS L'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 3ème Arrondissement de Poola**  
Financement : BIP MINDDEVEL Exercice 2020

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLE

### 8. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution prévue par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 120 jours à compter de l'ordre de service de commencer les travaux.

### 9. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre obligatoirement à ses pièces administratives, une Caution de soumission établie par un tiers solvable et indépendant des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 430 000 (Quatre cent trente mille) francs CFA.

A défaut de cette caution de soumission et conformément à l'arrêté N° 093/CAB/PM du 05 Novembre 2002 fixant les montants des cautions de soumission et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement avoir été établies postérieurement à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

## 10. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces des Offres

Administratives, Techniques et Financières aura lieu le **27/08/2020, à 13 Heures** précises, à la Commission Interne de Passa

3ème, sise à la Mairie de Nkongsamba 3ème.

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment

## 11. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'except
- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- Fausse déclaration, ou pièce falsifiée quel que soit le Dossier. À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le d
- Non acceptation des clauses du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- Offre Technique incomplète pour absence de:

- **La Commande de travaux** n'ayant pas la qualification exigée dans le dossier d'Appel d'Offres ;
- g) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières MINMAP;

h) Pièces falsifiées, scannées ou non conformes (Sous réserve des dispositions du point 1.1 de la Circulaire N° 002/CAB/PM d publics).

i) Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre du soumissionnaire;

j) Offre Financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes: Une soumission ;

- **Le formulaire de soumission (DOF)** lisible ;
- k) Non obtention d'au moins 23 Oui /28 soit au moins 80% des critères essentiels.

### Critères Essentiels :

- Références de l'Entreprise ;
  - Disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
  - Expérience du personnel d'encadrement ;
  - Méthodologie et Planning d'Exécution ;
- Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins conformément à la Grille de notation des Offres techniques.

## 12. Attribution

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 3ème, Autorité Contractante, attribuera la Lettre Commande au soumissionnaire (pas anormalement basse) après vérification et correction uniquement de ses prix et jugée substantiellement conforme à l'ense

## 13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date fixée pour la remise de

## 14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, dans les services du Maître d'œuvre, Délégation Départementale des Travaux Publics du Moundou, (Ingénieur), le cas échéant.

### Numéros verts :

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun, des numéros verts (Appel d'Offres) Il s'agit en effet de dénoncer tout acte de corruption en appelant ou en envoyant gratuitement un SMS à l'un des numéros ci-après



# CAMEROON POSTAL SERVICES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS POSTAL SERVICES (CAMPOST) N°000018/AONO/CAMPOST/CIPM/2020 DU 07 AOÛT 2020 FINAN**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/Z

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des prestations de garde et de nuit des infrastructures de la CAMPOST.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres consistent en la garde de jour et de nuit des infrastructures de la CAMEROON POSTAL SERVICES de six (06) heures à dix-huit (18) heures pour le service de jour et de dix-huit (18) heures à six (06) heures pour le service de nuit. Les prestations comprennent :

- la sécurité de jour comme de nuit des personnels et usagers,
- la protection des installations/équipements E-POST installés sur les plateformes postales,
- la protection de tout autre installation/équipement utilisé par l'entreprise,
- la promptitude à signaler ou à déclarer par écrit toute anomalie ou défaillance constatée sur les lieux et objets gardés (portes, fenêtres, etc.),
- la prévention de tout incident, accident, vol, infraction etc ..... sur les lieux et objets gardés,
- l'emploi d'un Personnel (vigiles) en tenue propre et identifiable conformément à la réglementation en vigueur,
- la prise par les vigiles d'une Attitude/Posture professionnelle pendant le service.

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de Quatre Vingt Dix Millions (90 000 000) de Francs CFA.

- Lot N°1: **57 945 206 FCFA**
- Lot N°2: **32 054 794 FCFA**

## 4. Allotissement

Les prestations sont subdivisées en deux (02) lots définis dans le tableau ci-après :

| Numéro du lot | Installations concernées   |
|---------------|--|
| 1             | La Direction Générale, certains Bureaux de Postes et Etablissements de la Région du CENTRE |
| 2             | Certains Bureaux de Postes et Etablissements de la Région du LITTORAL                      |

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du gardiennage et de la sécurité et agréées par le Président de la République.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget CAMPOST de l'exercice 2020 sur la ligne d'imputation budgétaire n° **63 260 000 "Frais de Gardiennage"**.

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté et retiré dès publication du présent avis aux heures ouvrables à la Division des Services Généraux (Service des Achats et des Marchés), sis au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222 50 74 30/222 50 72 63).

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Division des Services Généraux (Service des Achats et des Marchés), sis au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222 50 72 63), dès publication du présent avis contre versement d'une somme non remboursable de Soixante Quinze Mille (75 000) francs CFA payable à la BICEC au profit du compte intitulé « compte spécial CAS-ARMP » n°3359880000189 ouvert dans les agences BICEC : Agence Centrale Yaoundé, Limbé, Dschang, Garoua, Douala-Bonanjo, Ebolowa, Bamenda, Maroua, Buea, Bafoussam, Ngaoundéré et Bertoua.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (6) copies marqués comme tel, devra parvenir à la Division des Services Généraux (Service des Achats et des Marchés), sis au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, Boulevard du 20 Mai, porte 317 (Tél : 222 50 74 30/222 50 72 63) au plus tard le **25 août 2020** à 13 heures, *heure locale*. L'offre déposée contre récépissé devra porter la mention suivante :

« **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

**N°000018/AONO/CAMPOST/CIPM/2020 DU 07 août 2020**

**POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES INFRASTRUCTURES DE LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) (LOT N°.....)**

« *A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement* »

## 10. Delai de Livraison

Le délai d'exécution des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de douze (12) mois (**du 1<sup>er</sup> Septembre 2020 au 31 Août 2021**).

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce N°11 du DAO, d'un montant **d'Un Million Cent Cinquante Huit Mille Neuf Cent Quatre (1.158.904) FCFA** pour le lot N°1 et de **Six Cent Quarante Un Mille Quatre Vingt Seize (641 096) FCFA** pour le lot N°2 et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux (02) temps. L'ouverture des Offres Administratives et Techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des Offres Financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques aura lieu le **25 août 2020** à 14 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés au sein de la CAMPOST (CIPM-CAMPOST), sise au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble siège de la CAMPOST, Boulevard du 20 Mai, porte 414 (Tél : 222 50 1139). Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix **dûment mandatée** et ayant une parfaite connaissance du dossier. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 75 points sur 100.

## 14. Critères d'évaluation

### 1. Critères éliminatoires

- Absence d'une pièce du dossier administratif ou sa non-conformité 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration, document falsifié ou substitution ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de l'agrément du Président de la République dans le domaine de gardiennage ;

- Présence d'informations financières dans l'offre Administrative ou Technique ;
- Non production d'une déclaration sur l'honneur du non-abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années (2017-2018-2019) ;
- Note technique inférieure à **75 points sur 100**.

**2. Critères essentiels**

Le dossier de candidature sera évalué sur 100 points et selon les critères ci-dessous

| N°           | Critères   | Points     |
|--------------|--|------------|
| 1            | Présentation de l'offre  | 03         |
| 2            | Références du prestataire (Expérience et Réalisations antérieures) | 30         |
| 3            | Moyens humains   | 42         |
| 4            | Moyens logistiques   | 19         |
| 5            | Capacité financière  | 06         |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>100</b> |

**Méthode de sélection du Prestataire de service**

Le prestataire sera choisi selon la méthode qualité coût. Le score technique (ST) minimum requis est de 0,75 soit 75 points/100. La formule utilisée pour établir les scores financiers est la suivante :

$$SF = 100 \times FM/FP$$

SF étant le score financier, FM la proposition la moins disante et FP le montant de la proposition considérée. Les points respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

$$T = 0,75 \text{ et } F = 0,25. \text{ Le score total est alors de : } ST = 0.75ST + 0.25 SF.$$

**15. Attribution**

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera évaluée la **mieux-disante** par combinaison des critères techniques et financiers. D'autre part il est possible d'être attributaire de plus d'un lot à condition de présenter des équipes distinctes et deux cautionnements dans son offre.

**16. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Offres.

**17. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Direction Générale de la Cameroon Postal Services – Division des Services Généraux (Service des Achats et des Marchés) Boulevard du 20 Mai, Immeuble siège, 3<sup>ème</sup> étage, porte 317 Yaoundé, BP 14411 Yaoundé-Cameroun Téléphone : **Tél : 222 50 74 30/222 50 72 63**, Email : [alain.pridesoft@armp.cm](mailto:alain.pridesoft@armp.cm)

YAOUNDE le 7 Aout 2020

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**KALDADAK PIERRE**

# COMMUNE DE BIPINDI

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 DU 2 SUR LA RIVIERE LEP BAKO DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### 1. Objet

Dans le cadre du budget 2020 d'entretien des Ouvrages d'art, le Maire de la Commune de BIPINDI, Maître d'Ouvrage, lance un pont définitif sur la rivière lep bako de la section de route en terre memel-moungue (R1015), d'une portée de 9

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment

- Installation de chantier-Nettoyage du site ;
- Etudes géotechniques et d'exécution ;
- Démolition de l'ouvrage existant en bois
- Travaux de terrassements (fouilles pour culées et pile centrale de hauteur >3 m) et remblai des fouilles ;
- Culée en maçonnerie de moellon H>3m y compris toutes sujétions de sommier en béton armé et de mise en oeuvre;
- Fourniture et pose de poutre IPE 300 ;
- Tablier de ponts définitif 9 ML en béton armé dosé à 400Kg/m<sup>3</sup> y compris toutes dispositions de mise en oeuvre ;
- Remblai d'accès contigu aux ouvrages ;
- Fourniture et pose de garde-corps mixtes ( Poteaux en béton armé et corps en tubes d'acier) ;
- Perrés maçonnées pour protection des talus à proximité des culées ;
- Balises en béton armé ;
- Déviation pour maintien de la circulation ;
- Fourniture et pose panneaux de signalisation

### 3. Cout Prévisionnel

MONTANT : 27 700 000 FCFA

### 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises intéressées et installées au Cameroun.

### 5. Financement

FINANCEMENT : BUDGET DE L'ETAT (FONDS ROUTIER) DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS (EXERCICE 2020)

### 6. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de la commune de BIPINDI.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies (Sous-préfet,...) conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement être établies postérieurement à la date de signature de l'Avis

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre par le Ministère chargé des Finances

## 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de Bipindi B.P : 20. Bipindi Tel : 655 74 94 58 / 675 03 58 82 de  
**46 000 (Quarante Six Mille) francs CFA** payable à la recette municipale de la Commune de Bipindi.

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original et 6 copies marqués comme tels) devra pa  
**13 heures précises**. heure locale et devra porter la mention

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 d u 28/07/2020 pour la construction d'un pont  
(R1015), d'une portée de 9 mi, en procédure d'ur**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEM**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de douze (12) mois.

## 10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de prem  
pièce N° 12 du DAO d'un montant de 555 000 (Cinq Cent Cinquante Cinq Mille.) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-d

## 11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Louverture des pièces administratives et des pièces techniques et financières aura lie  
des Marchés dans la salle des conférences de la Mairie de La Commune de B EPINDI, Seuls les soumissionnaires peuvent as  
choix.

## 12. Critères d'évaluation

### Principaux critères éliminatoires:

Dossier administratif incomplet ou non? conforme

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Dossier technique incomplet ;

Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires ayant des quantités ;

Pièce légalisée par des autorités non-habilitées ;

Pièce dont la date de légalisation est supérieure à 03 (trois) mois.

### Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Le chiffre d'affaire > 14 000 000 FCFA oui/Non ;
- L'accès à une ligne de crédit (capaense d'auto financement) ou autres ressources financières > 12 000 000 FCFA oui/non
- Les références de l'Entrepreneur justifiant de la réalisation d'au moins deux projets routiers, d'ouvrage d'art ou de bâtiment  
(extraits contrats page de garde et dernière, PV de réception) oui/non ;
- La disponibilité du matériel et des kluipements essentiels : liste et pièces justifiant la )ropriété ou contrat de location (cartes
- L'expérience du personnel d'encadrement C.V et copie du diplôme certifié oui/non plus:

Le non respect de trois (03) critères entraîne l'élimination de l'offre.

## 13. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fix

## 14. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Délégué Départemental  
233 46 11 36/ 22 33 11 05

## AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000035/AONO/CIPM/2020 DU 10/08/2020 POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ACCIDENT AU PROFIT DE L'AGENCE DES NORMES ET DE LA QUALITÉ (ANOR)**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
670042

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de ses activités et de l'amélioration de la protection sociale de son personnel, Le Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) sollicite la souscription d'une police d'assurance Maladie, Frais Funéraires et Individuel Accident.

### 2. Consistance des prestations

La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du DAO.

### 3. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel : **75 000 000 F CFA.**

### 4. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres, est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun et dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

### 5. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres seront financées par le budget de fonctionnement de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR).

### 6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances), Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4, B.P. 14966 Yaoundé Tél/fax : 222 20 63 68, dès publication du présent avis

### 7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu auprès de la Direction Générale de l'ANOR (Direction de l'Administration et des Finances), R4, BP : 14966 Yaoundé Tél/fax : 222 20 63 68, dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **CAS ARMP N°335 988** ouvert auprès de la BICEC (Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit). La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

### 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marquées (à l'Administration et des Finances), sise à Bastos, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R4 BP : 14966 Yaoundé, tel/fax : 222 20 63 68, à **13 heures**, heure locale sous pli fermé, et revêtue de la mention :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°000035/AONO/ANOR/MO/CIPM/2020 DU 10/08/2020 Pour la souscription d'une police d'assurance Maladie, Frais Funéraires et Individuel Accident.**

**(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

### 9. Delai de Livraison

La période de couverture sera de douze (12) mois et commencera à courir à partir de la date de notification de l'Ordre de Service.

## 10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de 1 500 000 F CFA, ou une compagnie d'assurance et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au moment de la soumission. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées (notamment par le Sous-préfet...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être accompagnées de la signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment si elle n'est pas agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entrainera l'annulation de l'offre.

## 11. Ouverture des Plis

L'Ouverture des plis se fera en deux temps.

L'Ouverture des pièces administratives et offres techniques aura lieu **le 04 septembre 2020 à 14 heures**, heure locale, par la réunion de l'Agence sis à Bastos Immeuble Ex Banque Mondiale à Yaoundé.

L'ouverture des offres financières se fera à Salle de réunion de la Direction Générale Immeuble Ex Banque Mondiale par la méthode des plis fermés. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à l'ouverture.

## 12. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

### Critères éliminatoires :

- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives n'ayant pas été remplacée dans les 48 heures suivant l'ouverture des plis ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence d'agrément MINFI et d'adhésion CIMA ;
- Absence ou non-conformité de toute pièce du dossier administratif n'ayant pas été produite ou remplacée par le soumissionnaire dans les 48h à compter de la date d'ouverture des plis ;
- Taux de couverture de la marge de solvabilité (C11) pour les années 2016, 2017, 2018 inférieur à 250% ;
- Taux d'engagement réglementaire (C4 2016, 2017, 2018 inférieur à 100%
- état C4 et C11 non certifiés ;
- Offre soumise par un courtier ;
- Société ou Compagnie sous Administration provisoire ou surveillance de la CIMA ;
- Note technique inférieure à 80 points sur 100 ;
- Présence d'informations financières dans l'offre technique ;

### Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite sur cent (100) points sur la base des critères essentiels ci-dessous :

| N° | Critères   | Notation (points) |
|----|--|-------------------|
| 01 | Présentation générale de l'offre   | 3                 |
| 02 | Références générales du soumissionnaire (produire des documents justificatifs) | 18                |
| 03 | Description détaillée des garanties offertes                                   | 6                 |
| 04 | Modalité de mise en jeu de la garantie   | 32                |
| 05 | Représentativité (produire des documents justificatifs)                        | 16                |
| 06 | Capacité financière (produire des documents justificatifs)                     | 25                |
|    | <b>TOTAL</b>   | <b>100</b>        |

La note technique minimale requise pour être éligible à l'ouverture de l'offre financière est de **80 points sur 100**.

### **13. Attribution**

L'Assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant

### **14. Durée Validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **15. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) sise à Bastos, Rue 1792, Immeuble Ex Banque Mondiale, Porte R 04, BP : 14966 Yaoundé – Cameroun –Tel/fax: 222 20 63 68.

*YAOUNDE le 10 Aout 2020*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

***BOOTO A NGON Charles***

## COMMUNE DE BIPINDI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°009/AONO/CIPM/C. BIPINDI/2020 DU 2  
SUR LA RIVIERE MOUNGUE DE LA SECTION DE ROUTE EN TERRE MEMEL-MOUNGUE**

**FINANCEMENT**  
FONDS ROUTIER (FR) , N/A

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### 1. Objet

Dans le cadre du budget 2020 d'entretien des Ouvrages d'art, le Maire de la Commune de BIPINDI, Maître d'Ouvrage, lance un appel d'offres pour la construction d'un pont définitif sur la rivière mougue de la section de route en terre memel-mougue (R1015), d'une portée de 24 ml

### 2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

Installation de chantier-Nettoyage du site ; Etudes géotechniques et d'exécution ;

Démolition de l'ouvrage existant en bois

Travaux de terrassements (fouilles pour culées et pile centrale de hauteur >3 m) et remblai des fouilles ;

Culée en maçonnerie de moellon H>=3m y compris toutes sujétions de sommier en béton armé et de mise en oeuvre;

Pile en maçonnerie de moellon H>=3m y compris toutes sujétions de sommier en béton armé et de mise en oeuvre

Fourniture et pose de poutre IPE 400 ;

Tablier de ponts définitif 24 ml en béton armé dosé à 4004/m3 y compris toutes dispositions de mise en oeuvre ;

Remblai d'accès contigu aux ouvrages ;

Fourniture et pose de garde-corps mixtes (Poteaux en béton armé et corps en tubes d'acier) ;

Perrés maçonnées pour protection des talus à proximité des culées ;

Balises en béton armé ;

Déviations pour maintien de la circulation ;

Fourniture et pose panneaux de signalisation

### 3. Cout Prévisionnel

pour un montant de 36 500 000 FCFA.

## 4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises intéressées et installées au Cameroun.

## 5. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget de l'Etat (Fonds routier) de l'exercice 2020 du Ministère

## 6. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de la commune de BIPINDI.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou copies (Sous-préfet,...)

conformément aux stipulations du Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO). Elles devront obligatoirement dater de manière postérieurement à la date de signature de l'Avis

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment le non-respect du Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

## 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de Bipindi B.P : 20 Bipindi Tel 655 74 94 58 / 675 03 58 82 dès 37 000 (Trente-sept Mille) francs CFA payable à la recette municipale de la Commune de Bipindi.

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires (1 original et 06 copies marqués comme tels) devra parvenir à **13 heures précises**, heure locale et devra porter la mention :

**Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°009/AONO/CIPM/C.BIPINDI/2020 du 28/07/2020 pour la CONSTRUCTION D'UNE  
EN TERRE MEMELMOUNGUE (R1015), D'UNE PORTEE DE 24 ML,**

**"A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT"**

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de douze (12) mois.

## 10. Cautionnement Provisoire

une caution de soumission établie par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la limite est de **Mille.) FCFA**

## 11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre, agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la limite est de **Mille.) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de soumission.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives et des pièces techniques et financières aura lieu à 13 heures précises, heure locale, dans la salle des conférences de la Mairie de La Commune de B1P1NDI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis.

## 13. Critères d'évaluation

### Principaux critères éliminatoires :

Dossier administratif incomplet ou non-conforme

Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

Dossier technique incomplet ;

Omission dans le Bordereau des Prix Unitaires ayant des quantités ;

Pièce légalisée par des autorités non-habilitées ; Pièce dont la date de légalisation est supérieure à 03 (trois) mois.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

Le chiffre d'affaire > 18 000 000 oui/Non ;

L'accès à une ligne „.de crédit (capacité d'auto financement) ou autres ressources financières ? 20 000 000 oui/non ;

Les références de l'Entrepreneur justifiant de la réalisation d'au moins deux projets routiers, d'ouvrage d'art ou de bâtiment d'un contrat page de garde et dernière, PV de réception) oui/non ;

La disponibilité du matériel et des équipements essentiels : liste et pièces justifiant la propriété ou contrat de location (cartes gris

L'expérience du personnel d'encadrement C.V et copie du diplôme certifié oui/non ;

Le non respect de trois (03) critères entraîne l'élimination de l'offre.

## 14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à partir de la date limite fix

## 15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Délégué Dépa  
233 46 11 36/ 22 33 11 05

# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔT

**AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°025/AOIO/DG/DTEC/SPE/CIPM-SCDP/2020 DU 10/08/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BACS DE STOCKAGE DE SUPER, D'UN (01) RESERVOIR D'EAU ET DE PRODUITS ET DU POSTE DE CHARGEMENT CAMIONS CITERNES (PCCC) PARTIELLEMENT REALISES AU D'INVESTISSEMENT SCDP 2020**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)  
**IMPUTATION**  
C02Q2.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de la poursuite du programme d'augmentation des capacités de stockage en produits pétroliers liquides, le DSD compte de cet organisme, un Appel d'Offres International Ouvert relatif à la fourniture de matériels et la réalisation des travaux de revamping de la défense contre incendie (DCI), de la pomperie produits et du poste de chargement camions citernes (PCC) par

## 2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres comprennent les tâches décrites dans le Cahier des Clauses

## 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel des Prestations à l'issue des études préalables et conformément à l'estimation du Cabinet ayant réalisé l'étude est de **Toutes Taxes Comprises (3 800 000 000 FCFA TTC).**

## 4. Allotissement

Les Prestations sont constituées d'un (01) lot.

## 5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises nationales ou internationales, justifiant de compétences

## 6. Financement

Les Prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le budget de d'investissement de la SCDP de l'exercice 2020

## 7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dans les bureaux de la Cellule des Marchés (sise au-dessus de Douala - Cameroun, Tel : (+237) 233 40 54 45 (Poste 1248) ou (+237) 650 21 02 64, dès publication du présent Avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès de la Direction Générale de la SCDP/Cellule des Marchés sise au-dessus de Douala - Cameroun, Tél (+237) 233 40 54 45 ( poste 1248) ou (+237) 650 21 02 64/Fax (+237) 233 40 47 96, dès publication du présent Avis, contre un montant de **francs ( 600 000 F) CFA .**

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées et déposée sous pli fermé ne comportant aucune indication sur l'identité du soumissionnaire contre décharge au plus tard le **25/09/2020** (sise au-dessus du Club House de la SCDP) B.P 2271/2272 sis à Rue de la Cite-Chardy Douala - Cameroun, Tél (+237) 233 233 233 mention:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°025/AOIO/DG/DTEC/SPE/CIPM-SCDP/2020 DU 10/08/2020 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BACS DE STOCKAGE DE SUPER, D'UN (01) RESERVOIR D'EAU ET DE PRODUITS ET DU POSTE DE CHARGEMENT CAMIONS CITERNES (PCCC) PARTIELLEMENT R**

**« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations est de douze (12) mois.

## 11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un tiers figure dans la pièce 12 du DAO pour les nationaux ou délivrée par l'Autorité compétente pour les non nationaux, et valable pour un montant de **soixante-seize millions de Francs (76 000 000 F) CFA**.

Elle devra comporter une mention manuscrite engageant solidairement ledit établissement conformément à l'article 14 de l'Acte de S'agissant des PME à capitaux et dirigeants nationaux, la caution de soumission peut être remplacée par une hypothèque légale.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en original et en copie administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies. En cas de groupement d'entreprises, celui exigé dans le présent Appel d'Offres est de type solidaire. Chaque membre du groupement devra fournir son domicile bancaire, la caution de soumission, le reçu d'achat du DAO seront produits uniquement par le mandataire du groupement. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'offre n'est agréée par le Ministère chargé des Finances pour les nationaux ou l'Autorité compétente pour les non nationaux.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et aura lieu le **25/09/2020 à 10h00min**, heure locale par la Commission Interne de l'Appel d'Offres ou de leurs représentants dûment mandatés.

## 14. Critères d'évaluation

### Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

#### - Dossier administratif

- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des offres ;
- Document falsifié ou fausse déclaration ;
- Pièce administrative non régularisée dans le délai accordé par la CIPM à cet effet.

#### - Offre technique

- Non-obtention de 80% des critères essentiels à l'évaluation technique, soit la non-validation de 4 critères essentiels sur 5.

#### - Offre financière

- Non-conformité des pièces suivantes aux modèles prescrits par le DAO :

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;

- Devis Quantitatif et Estimatif (DQE).

- Absence d'un prix unitaire quantifié.

## Critères essentiels

L'évaluation des offres sera binaire (Oui/Non) et se fera sur la base des critères suivants :

|   |         |
|---|---------|
| *Références de l'Entreprise   | Oui/Non |
| *Moyens matériels   | Oui/Non |
| *Moyens humains   | Oui/Non |
| *Méthodologie et planning d'exécution des travaux                           | Oui/Non |
| *Preuve de la capacité financière et d'acceptation des conditions du Marché | Oui/Non |

**Soit un total de 5 critères**

### 15. Attribution

L'attribution du Marché se fera au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins-disante et remplissant les capacités techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires conformément à l'article 50 al 1(a) du Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques.

### 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, sise au-dessus du Club-House au Siège de la SCDP à Douala : Téléphone (+237) 233 40 54 45 (poste 1248) ou (+237) 650 21 02 64.

Les plans, les documents techniques et toute autre information à caractère technique peuvent être obtenus au siège de la SCDP à Douala, à la Direction Technique (DTEC), Service Projets et Etudes (SPE) ; Téléphone (+237) 679 50 14 77 ou 6 95 27 30 85.

#### Visite de site

Une visite du site est nécessaire à chaque candidat dès la publication de présent Avis d'Appel d'Offres. A la diligence de l'Ingénieur du Marché, celle-ci fera l'objet de la délivrance d'une attestation de visite de site signée par le Chef des dépôts de Douala.

*DOUALA le 10 Aout 2020*

*Le DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**MOAMPEA MBIO NEE MANZOUA VERONIQUE**

# MISSION DE DÉVELOPPEMENT DU

**REQUEST FOR QUOTATION N° 003/DC/IDENO/MITB/13/84/2020 OF 24 JULY 2020 FOR THE SUPPLY OF 30 TONS SUPPORT FARMERS IN THREE (3) DIVISIONS OF THE NORTH WEST REGION SOURCE OF FINANCING: MINAD**

**FINANCEMENT**  
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)  
**IMPUTATION**  
242203

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

## 1. Objet

Within the frame work of Programme 391 concerning the improvement of Productivity and Competitiveness of Agricultural Production paramera solanum potato seeds in three (3) Divisions of the North West Region.

## 2. Consistance des prestations

The supply and reception of 30 tons of paramera solanum potato seeds

## 3. Cout Prévisionnel

The provisional cost of the services/works involved in this supply is **Twenty five million (25,000,000) fcfa.**

## 4. Allotissement

Single lot :The supply and reception of 30 tons of paramera solanum potato seeds.

## 5. Participation et origine

Participation in this Invitation to tender is open to all National companies/suppliers that fulfill the required criteria specified In the years in supplies in general.

NB: The firm must not be in a situation of conflicting interest as defined in Article 4.2 (b) of the General Regulations of the Inv contracts by the Competent Authority in charge of Public contracts

## 6. Financement

Services which form the subject of this Invitation to tender shall be financed by the Public Investment Budget of MINADER for the

## 7. Consultation du Dossier

The tender file can be consulted during working hours from 8:00 am to 4:00 pm at the MIDENO Head Office, Secretariat of midenobda@yahoo.com: Tel: 237 233 361 378 following the publication of this notice.

## 8. Acquisition du Dossier

The tender file may be obtained during working hours from 8:00 am to 4:00 pm at the MIDENO Head Office, Secretariat of midenobda@yahoo.com: Tel: 237 233 361 378 following the publication of this notice against payment of a non-refundable amount of 06845-97568660001 - 28 in the name of "SPECIAL ACCOUNTSAC-ARMP" in any BICEC Branch in Cameroon

## 9. Remises des offres

Each bid drafted in English or French in (7 copies) including one (1) original and six (6) copies marked as such, should reach the Project Office no later than **13 August 2020 at 10:00 am prompt** and should carry the inscription:

REQUEST FOR QUOTATION N° 003/DC/IDENO/MITB/13/84/2020 OF 24 JULY 2020 FOR THE SUPPLY OF 30 TONS OF S  
THREE (3) DIVISIONS OF THE NORTH WEST RE

**"To be opened only during the bid-opening session"**

## 10. Delai de Livraison

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner shall be **Six (6) months** from the date of notification to start work.

## 11. Cautionnement Provisoire

Each bidder must include in his Administrative Documents, a bid bond issued by a financial institution approved by the Ministry of Finance in the amount of **Five hundred Thousand (500,000) fca** and valid for **thirty (30) days** beyond the validity of the bids.

## 12. Recevabilité des Offres

Under pain of being rejected, only originals or certified true copies by the issuing service and official or administrative authorities (Ministry Officials etc.) of the administrative documents required, including the bid bond, must imperatively be produced in accordance with the instructions older than three (3) months or must not be produced after the submission of the bids. Any bid not in conformity with the prescribed conditions in the absence of a bid bond issued by a first-rate bank approved by the Ministry in charge of Finance or the non-respect of the modalities shall be rejected without any appeal being entertained.

## 13. Ouverture des Plis

The opening of the administrative documents, technical and financial bids are scheduled on the **13 August 2020 at 11: 00 am** in the Conference Room at the Project management Office. Only bidders may attend or duly represented by a person of their choice.

## 14. Critères d'évaluation

The bids shall be evaluated according to the following principles:

### A. Eliminary Criteria

- Incomplete Bid documents (Administrative; Financial and technical bids)
- Non Conformity to technical specifications and standards (prospectuses; photos etc.)
- Absence or insufficient Bid Bond of the specified amount
- Late submission of bids False declarations or forged documents Under sanctions from the Authority in Charge of the Regulation
- Associated directly or indirectly with the conception, preparation of technical specifications and other documents concerned with
- Absence or non-conformity of any Administrative documents
- Non-respect of 80% of the essential criteria
- Bids whose outer envelopes leads to the recognition of the bidder

### B. Essential Criteria

- 1 -General Presentation of bids (The various parts of the same file separated by colour dividers both the original and in the copies)
- 2 -Specific experience of the firm in supplies for at least 3 years
- 3-Conformity to technical specifications and standards (prospectuses, photos etc.)
- 4 -Delivery schedule of Six(6) months
- 5- Original bids signed by the competent Authority of the firm

## 15. Attribution

Evaluation shall be done using the binary method. The supplier shall be selected by the Least Cost selection method after evaluation (the bidder must score at least 80 out of the 100 points previewed for the technical evaluation) and financial capacity of the bidder and that the

supply he/she is proposing is in conformity with the technical specifications of the supply in the Tender document and in accordance with the

## 16. Durée Validité des Offres

Bidders will remain committed to their bids for **Sixty (60) days** from the deadline set for the submission of tenders.

## 17. Renseignements Complémentaires

Complementary Information: Complementary information can be obtained during working hours from the secretariat of the Directorate of Public Procurement  
:Tel: 237 233 361378



## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT

**AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°015/DC/MINESUP/CIPM/2020 DU 07 AOUT 2020  
VULGARISATION DE 1000 EXEMPLAIRES DU RECUEIL DES TEXTES (ESSENTIELS) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA) , N/A  
**IMPUTATION**  
54 18 320020 6111

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### 1. Objet

Dans le cadre de l'amélioration de la décision publique et en l'occurrence, de la gestion rationnelle de l'Enseignement Supérieur décentralisés, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur a prévu au budget 2020, l'édition et la production du recueil des textes essentiels du Ministère de l'Enseignement Supérieur. L'objectif est de renseigner clairement tous les responsables du secteur de l'Enseignement Supérieur sur leurs droits et obligations. Le recueil des textes essentiels sera bilingue avec en recto la version française et au verso la version anglaise et il sera de caractère générale, les textes spécifiques et les textes nouveaux.

### 2. Consistance des prestations

Les prestations objet de la présente consultation concernent :  
Phase 1. Le recensement des textes. Cette phase vise à déterminer et à lister les différents textes qui figureront dans le Recueil des Textes Essentiels.  
Phase 2. La traduction des textes. Elle vise à traduire les textes en français en anglais, et ceux en anglais en français sur une page bilingue.  
Phase 3. La production. Elle a pour objectif d'assurer la production de 1000 exemplaires du Recueil de textes du MINESUP en français et en anglais.  
Phase 4. La vulgarisation. Il s'agit de porter à la communauté universitaire l'information du cadre juridique des textes de l'Enseignement Supérieur.

### 3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **16 000 000 (seize millions) Francs CFA.**

### 4. Participation et origine

La participation à cette consultation s'adresse à toutes les entreprises/sociétés installées au Cameroun et œuvrant dans ce domaine.

### 5. Financement

Le financement de ces prestations sera assuré par le **Budget de fonctionnement du MINESUP - EXERCICE 2020 Imputation 54 18 320020 6111.**

### 6. Consultation du Dossier

Le dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Enseignement Supérieur, au 1432, Immeuble Ministériel N°2, au plus tard le 04 septembre 2020 à 12h00.

### 7. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu auprès de la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Enseignement Supérieur, porte 1432, Immeuble Ministériel N°2, au plus tard le 04 septembre 2020 à 12h00, d'une somme non remboursable de **25 000 (vingt-cinq mille)** francs CFA à titre de frais d'achat du dossier de Demande de Cotation.

### 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme « ORIGINAL » et adressés à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Enseignement Supérieur, porte 1432, Immeuble Ministériel N°2, au plus tard le **04 septembre 2020 à 12h00**.  
« DEMANDE DE COTATION N°015/DC/MINESUP/CIPM/2020 DU 07 AOUT 2020 POUR LA REEDITION, LA PRODUCTION ET LA VULGARISATION DE 1000 EXEMPLAIRES DU RECUEIL DES TEXTES (ESSENTIELS) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »  
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

### 9. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente demande de cotation est de 30 jours à compter de la date de signature de l'acte de cotation.

## 10. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire dans le cadre des Marchés Publics et dont la liste figure dans le Dossier de Consultation d'un montant de **320 000 (trois cent vingt mille)** CFA francs, limite de validité des offres.

## 11. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par un établissement bancaire dans le cadre des Marchés Publics et dont la liste figure dans le Dossier de Consultation d'un montant de 320 000 (trois cent vingt mille) CFA francs, limite de validité des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises précisées dans la pièce n°II (article 1er) de la présente Consultation, en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente, datant de moins de trois (3) mois de la date de la Consultation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de l'organisme financier agréé (e) par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation.

NB : Les pièces ci-dessus énumérées devront être datées de moins de trois (03) mois au jour de l'ouverture des plis. Elles doivent être délivrées.

L'offre financière devra être chiffrée hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée d'un justificatif.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des offres administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **04 septembre 2020 à 14 heures** par la Commission d'Appel des Offres des Services du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou s'y font représenter par une personne de leur choix, ayant une pleine et entière capacité juridique.

## 13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- dossier administratif incomplet après 48 heures suivant la date d'ouverture des offres ;
- absence de la caution de soumission ;
- existence ou détention d'une pièce falsifiée dans le document administratif ;
- fausse déclaration ou documents (pièces) scannés en lieu et place des copies certifiées ou originaux ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de n'avoir jamais abandonné un marché attribué au cours des trois dernières années ;
- absence du bordereau des prix unitaires complété, paraphé, signé et rempli de manière lisible ;

## 14. Attribution

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre qualifiée est jugée substantiellement conforme au Dossier de Consultation.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Ministère de l'Enseignement Supérieur, 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble ministériel N°2, tel : 222 22 19 08, dès publication du présent avis.

# COMMUNE DE GUIDIGUIS

**DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CIPM-CMNE-GDG/AG/2020 DU 23/07/2020 POUR LA FOURNITURE PED ET PAQUET MINIMA  
 GUIDIGUIS FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC**

**FINANCEMENT**  
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , M  
**IMPUTATION**  
 5415197026413606114

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

## 1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget D'Investissement Public, Exercice 2020, le Maire de la Commune de Guidiguis, Autorité de consultation pour la **FOURNITURE PED ET PAQUET MINIMA**

## 2. Consistance des prestations

| N°  | DESIGNATION                         | SPECIFICATION TECHNIQUE       |
|-----|-------------------------------------|-------------------------------|
| A1  | Cahier de 144 pages (niveau 3)      | 80g                           |
| A2  | Cahier de 144 pages (niveau 2)      | 80g                           |
| A3  | Cahier de 144 pages (niveau 1)      | 80g                           |
| A4  | Ardoise                             | Format A5                     |
| A5  | Paquet de stylo à bille bleu        | Marque Bic cristal            |
| A6  | Paquet de stylo à bille rouge       | Marque Bic cristal            |
| A7  | Paquet de crayons ordinaire         | B-2B                          |
| A8  | gomme                               | Mapped                        |
| A9  | Taille crayon                       | Mapped                        |
| N°  | DESIGNATION                         | SPECIFICATION TECHNIQUE       |
| A10 | Règle graduée                       | Couleur jaune 50 cm de long   |
| A11 | Carton de boîtes de craies blanches | Robercolor en couleur blanche |
| A12 | Carton de boîtes de craies couleurs | Robercolor, en couleurs       |
| A13 | Carton de 5rames de papiers         | 210X29,7 mm, 70g              |
| A14 | Registres Appel journalier          | Importé                       |
| A15 | Registres transmission              | Importé                       |
| A16 | Registres Courier départ            | Importé                       |
| A17 | Registres Courier arrivé            | importé                       |

|           |                               |                                |
|-----------|-------------------------------|--------------------------------|
| A18       | Agrafeuse                     | pièce                          |
| A19       | Agrafe                        | Boite de 1000                  |
| A20       | Effaçoire                     | Avec manche en bois            |
| A21       | Cahier de préparation         | 80g, 400pages                  |
| A22       | trombone                      | Paquet de 1000                 |
| A23       | Boite de corrector            | Bic                            |
| A24       | Chemises cartonnées           | Paquet de 100,8Qg              |
| A25       | Sous-chemises                 | Paquet de 250,80g              |
| A26       | Enveloppe format              | Paquet de 50                   |
| A27       | Enveloppe petit format A5     | Paquet de 50                   |
| A28       | Compendium (règle de tableau) | Plastique jaune de 1m          |
| A29       | Grand équerre pour tableau    | Pièce                          |
| A30       | Grand compas pour tableau     | Pièce                          |
| A31       | Boite de colle pour papier    | litre                          |
| A32       | Ardoisine + pinceau + diluant | Boite de 1kg                   |
| A33       | Drapeau                       |                                |
| <b>N°</b> | <b>DESIGNATION</b>            | <b>SPECIFICATION TECHNIQUE</b> |
| B1        | savon                         | Morceau de 400g                |
| B2        | Eau de javel                  | Litre                          |
| B3        | Crésyl                        | litre                          |
| B4        | Papier hygiène                | Rouleau de 48, Sita            |
| B5        | Seau en plastique             | Avec couvercle de 15 litres    |
| B6        | Chlore                        | 5kg                            |
| B7        | Bouilloire                    | Scarlett                       |
| B8        | Gobelets                      | En plastique                   |
| B9        | Brouettes                     | Tropic orange                  |
| B10       | Râteaux                       | Tropic                         |
| B11       | Pelle bêche                   | Tropic                         |
| B12       | Pelle ordinaire               | Tropic                         |
| B13       | Seau maçon                    | En plastique                   |

| N° | DESIGNATION                  | SPECIFICATION TECHNIQUE       |
|----|------------------------------|-------------------------------|
| C1 | Sparadraps perforés          | 5MX 186 en rouleau            |
| C2 | Bande compresse              | Paquet de 10                  |
| C3 | Coton hydrophile             | 500 MG en rouleau             |
| C4 | Paracétamol 500mg            | Paquet de 1000 comprimés      |
| C5 | Polyvidone iodée ou Bétadine | 10% dermique 500 ML eu flacon |
| C6 | Alcool                       | Litre                         |
| C7 | Ciseaux                      | Pièce                         |
| C8 | Boite à pharmacie            | Métallique                    |
| C9 | artémether                   | Paquet de 1000 comprimés      |

Les tableaux ci-dessus sont relatifs à :

## A- KIT SCOLAIRE ET PEDAGOGIQUE

## B- KIT HYGIENE

## C- BOITE A PHARMACIE

### 3. Cout Prévisionnel

**18 909 500 (dix-huit millions neuf cent neuf mille cinq cent)**

### 4. Allotissement

Lot unique

### 5. Participation et origine

La participation à cet appel à ia concurrence est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées sur le Territoire National.

### 6. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2020 sur la ligne d'Imputation Budgétaire : **5145197026413606114**

### 7. Consultation du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au service de la passation des marchés à la Commune de GUIDIGUIS après publication du présent Avis

### 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier peut être obtenu au service de la passation des marchés à la Commune de GUIDIGUIS après publication du présent Avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **Trente-cinq mille (35.000) francs CFA**, payable à la recette Municipale de GUIDIGUIS.

## 9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01)** original et **six (06)** copies marquées comme telles, devra parvenir à la Commune de GUIDIGUIS, au plus tard le **12/08/2020 à 10 Heures** et devra porter la mention :

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION  
N°03/DC/CIPM-CMNE-GDG/AG/2020 DU 23/07/2020 POUR LA FOURNITURE PED ET  
PAQUET MINIMA DANS CERTAINES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE GUIDIGUIS**

**"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".**

## 10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux prévu par le Maitre d'Ouvrage est de **trente (30) mois**.

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le formulaire ci-dessous en annexe 2, d'un montant de **Trois cent quatre-vingt mille (380 000) FCFA**, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

## 13. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance de dépouillement par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de GUIDIGUIS, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, aux date, heure et adresse précisées ci-dessous :

Date et heure d'ouverture des plis : **Le 12/08/2020 à 11 heures**

Lieu d'ouverture des plis : **Salle des actes de la commune de GUIDIGUIS**

## 14. Critères d'évaluation

### **12. Critères d'évaluation**

#### **1. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires porteront notamment sur :

1. L'absence de la caution de soumission ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée

## 15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## 16. Durée Validité des Offres

N/D

## 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables au Service du Secrétariat de la Commune de Guidiguis dès publication du présent avis. « Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la cellule de lutte contre la corruption du MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

MAROUA le 23 Juillet 2020

Le MAIRE

**AHMADOU**

## COMMUNE DE GUIDER

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°02BIS/DC/RN/D42/

**FINANCEMENT**  
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (P  
**IMPUTATION**  
NA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### 1. Objet

DEMANDE DE COTATION N°02bis/DC/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPM/2020 du 05/08/2020 POUR LA REALISATION D'UN FORAGE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL, D'UN (01) ABREUVOIR POUR LE PETIT BETAIL ET D'UNE BORNE FONTAINE DANS CERTAINES AIRES DE PATURAGE DE LA COMMUNE DE GUIDER:

- LOT 1 ; AIRE DE PATURAGES DE MOUSGOY (MOKORVONG)
- LOT 2 ; AIRE DE PATURAGES DE GANDA (BABOURI)

### 2. Consistance des prestations

NA

### 3. Cout Prévisionnel

NA

### 4. Allotissement

NA

### 5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de cotation dans le domaine d'intervention suivant :

Hydraulique Pastorale. La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions techniques telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

### 6. Financement

COMMUNE DE GUIDER/PRODEL EXERCICE 2020

### 7. Consultation du Dossier

1. Consultation du Dossier de Demande de Cotation Un dossier de demande de cotation incluant les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Guider, Autorité Contractante, entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré gratuitement à la Mairie de Guider (service communal de passation des marchés) au quartier Poumpoumé, à partir du 05/08/2020 pendant les jours ouvrables, entre 08 heures et 15 heures 30 minutes, et ce jusqu'au 12/08/2020.

### 8. Acquisition du Dossier

4.1. Le soumissionnaire placera l'original et six copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune de Guider, Autorité Contractante, entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention ; « AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°02bis/DC/RN/D42/C-GDER/SCPM/CIPM/2020 POUR LA REALISATION DE DEUX (2) FORAGES PASTORAUX EQUIPES DE POMPES A ENERGIE SOLAIRE, DE DEUX (02) ABREUVOIRS POUR LE GRAND BETAIL ET D'UNE (01) BORNE FONTAINE DANS CERTAINES AIRES DE PATURAGE DE LA COMMUNE DE GUIDER, D'UN PATURAGE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

**9. Remises des offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la demande de cotation. La demande de cotation sera ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

**10. Délai de Livraison**

**QUATRE-VINGT-DIX (90) JOURS**

**11. Cautionnement Provisoire**

NA

**12. Recevabilité des Offres**

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Date et heure limite de réception des offres | Le 28/08/ 2020 à 10 H00  |
| Lieu de dépôt des offres                     | Commune de Guider (SCPM) |

**13. Ouverture des Plis**

**6.1. Les offres seront ouvertes en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Guider, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui le souhaitent, aux dates, heures et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.**

|                                      |                          |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Date et heure d'ouverture des offres | Le 28/08/2020 à 11 H00   |
| Lieu d'ouverture des offres          | Commune de Guider (CIPM) |

**14. Critères d'évaluation**

NA

**15. Attribution**

NA

**16. Durée Validité des Offres**

NA

**17. Renseignements Complémentaires**

**6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des offres.**

*GUIDER le 5 Aout 2020*

*Le MAIRE*

**YOUNOUSSA BOUBA**

**COMMUNE DE YAOUNDE**

**COMMUNIQUE 0011 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DEL'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN 2020 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 A USAGE COMMERCIAL YAOUNDE IIIE FINANCEMENT : MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEV**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARONDISSEMENT DE YAOUNDE III<sup>e</sup>, AUTORIT**

Par décision **N°0030/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020** conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, les offres des candidats des Marchés Publics auprès de la CAYIII<sup>e</sup> et la Sous-commission se présente ainsi qu'il suit :

| DESIGNATION DU PROJET   | ENTREPRISES   | MONTANT EN FCFA                   |   |
|---|---|-----------------------------------|---|
|   |   | Montant TTC lu<br>(en commission) | Montant TTC Corrigé<br>(en sous-commission) |
| REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1 A USAGE COMMERCIAL AU MARCHÉ DE NSAM DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III <sup>e</sup> | <b>ETS MARTIBEL</b><br><br><b>BP:1906 YAOUNDE</b><br><br><b>TEL : (237) 676 06 63 38 / 655 44 49 36</b><br><b>RC :N° :RC/YAO/2014/A/2192</b><br><br><b>N° CONTRIBUTABLE :</b><br><br><b>P 017200405430 H</b>              | <b>98 881 411</b>                 | <b>105 889 616</b>                          |
|   | <b>AFRICA DISTRIBUTION ET SERVICE (ADS) Sarl</b><br><br><b>BP : 3148 Yaoundé</b><br><br><b>Tel : 677 11 46 96 /</b><br><br><b>699 19 61 73</b><br><br><b>RCCM : RC/YAO/2006/B/1129</b><br><br><b>NIU : M110400019704B</b> | <b>97 993 506</b>                 | <b>97 993 506</b>                           |

L'entreprise « **ETS MARTIBEL** » adjudicataire est invitée à se présenter à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé III<sup>e</sup> pour l

# MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT

COMMUNIQUE N°20/00219 DU 04 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur communique :**

L'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°010/AONO/MINESUP/CIPM/2020 du 06 mai 2020 pour l'acquisition de  
l'article 103 alinéa 1 a et 9 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°01/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°05/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 EN POUR LA CONSTRUCTION DE QUATRE (04) FORA CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE YAKAN BIADA, LOT3 : VILLAGE KADANG TOO, LOT4 : VILLAGE KIIKI ELECAM). FINANCEMENT : BUD**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°01/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'**ETS MARTEAU SERVICES SARL tel : 699990855** a été retenu c montant **F CFA TTC de Huit millions quatre cent trois mille neuf cent soixante-cinq (8 403 965)** par lot, pour un délai d'exéc

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commu

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines dès publication

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°03/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°10/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT EN 245 TABLES BANCS DANS LE DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°03/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du **05 Août 2020** l'**ETS MJ tel : 677930571, 699651799** a été retenu comme adjudicataire au **F CFA TTC de Sept millions onze mille neuf cent (7 011 900)**, pour un délai d'exécution de **trois (01) mois**.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°04/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°04/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'**Ets SONTA'A ET FILS tel : 675394960** a été retenu comme adjudicataire pour un montant de **F CFA TTC de Dix-sept millions (17 000 000)**, pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°09/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°04/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX CONSTRUCTION DE DEUX (02) FERMES AGRICOLES A CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENT-OUEST. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, PÊCHE ET ÉLEVAGE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°09/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'**ETS NANA ET FILS BP 11 761 YAOUNDE TEL : 668095965, 699095965** a été retenu pour l'exécution des travaux susmentionnés. Le montant des offres suscité pour un montant **F CFA TTC de Sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze**

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication du présent communiqué.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°07/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°08/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA FORET D'INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°07/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 **PRO-INTER SARL tel : 694221007** a été retenu comme adjudicataire pour un montant **TTC de Vingt millions (20 000 000)**, pour un délai d'exécution de trois (03) mois.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°08/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°09/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DU CENTRE DE SOINS DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°08/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'**ETS TONY tel : 677563781** a été retenu comme adjudicataire de **Sept millions cinq cent mille six cent soixante-quinze (7 500 675)**, pour un délai d'exécution d'un **(01) mois**.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE NKONGSAMBA

**COMMUNIQUE N° 08/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de L'avis d'appel d'offres N°08/AONO/ CAN 1er/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>Lot unique</b>   |                    |
| <b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>KF BUILDING</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 10/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°10/AONO/ CAN 1ER/SG/ST/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DE LA REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de L'avis d'appel d'offres N°10/AONO/ CAN 1ER/SG/ST/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DE LA REGION DU LITTORAL,

| Lot unique  | Entrepreneur               |
|---|----------------------------|
| <b>POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O</b> | <b>GLOBAL CONNECT SARL</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DE LA REGION DU LITTORAL, correspondant.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°10/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°06/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 RELATIF AUX TRAVAUX CONSTRUCTION D'UN FORA LOCALITE BITANG (NSAN) DE LA COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENT EXERCICE 2020.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°10/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'**ETS NANA ET FILS BP 11 761 YAOUNDE TEL : 668095965, 699** d'offres suscité pour un montant **F CFA TTC de Sept millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze**

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

# MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES

**COMMUNIQUE N°00024/C/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU06 AOUT 2020PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-CO  
N°0005/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 15 JUN 2020, RELATIF À L'ACQUISITION ET PREPOSITION**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales communique :**

Par Décision n°\_00365 /D/MINEPIA/SG/DAG/2020 du 06 AOUT 2020, la société ci-après a été retenue comme adjudicataire de l

| Entreprise                                 | Montant TTC en FCFA  | Lieu de livraison                       | Délai de livraison |
|--|--|---|--------------------|
| Sté CAPHAVET<br>SARL, BP 604<br>Ngaoundéré | Seize millions<br>quatre-vingt-dix-huit mille<br>sept cent cinquante (16 098<br>750) | DSV du<br>MINEPIA, sise à<br>Mvog-Betsi | Un (01) mois       |

Ladite société est invitée à se présenter à la Direction des Affaires Générales dans un délai maximum de trois (03) jours à compter de la lettre-commande correspondante.



**CAMEROON POSTAL SERVICES**

**PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DE SEPT (07) VEHICULES D'EXPLOITATION A LA CAMEROON POSTAL SERVICES (CAMPOST) AU PLAN ETAT/CAMPOST 2019-2021).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMPOST, COMMUNIQUE :**

**Par décision N°000862D/CAMPOST/DG/DSG/SAM du 06 août 2020**

est déclaré adjudicataire du marché relative à l'Appel d'Offres suscité le soumissionnaire ci-après désigné :

| N° | Soumissionnaire   | Montant lu TTC          | Observations  |
|----|---|-------------------------|---|
| 1  | LA SOCIETE CENTRAL MOTORS<br>CAMEROUN (CMC)<br><br>BP 15326 Yaoundé,<br><br>Tél : 222 308 097 | <b>191 992 267 FCFA</b> | <b>Moins-disante :</b><br><br>note technique = 92,85/100 points<br><br><b>Attributaire du Marché</b><br><br><b>Délai d'exécution : 60 Jours</b> |

L'intéressé est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, **au plus tard dans les trois (03) jours** qui suivent la publication de ce communiqué par CAMPOST pour l'établissement et la souscription du marché correspondant.

# PRÉFECTURE DE LA HAUTE

**COMMUNIQUE N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/MINEPAT/RCE/DHS/PNE/CDPM/2020 DU 23/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES JEUNES A NANGA-EBOKO, ARRONDISSEMENT DE NANAGA-EBOKO DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga, à Nanga-Eboko

Par DECISION N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 DU ...

Le résultat se présente comme suit :

| Soumissionnaire  | Montant lu TTC | Montant corrigé TTC | Délai d'exécution |
|--|----------------|---------------------|-------------------|
| <b>STE OM &amp; CO SARL</b><br><br>BP : 18038 Yaoundé- Tel : 242 610 433 | 94 632 815     | 94 632 815          | Six (06) mois     |

Le soumissionnaire **STE OM & CO SARL, BP : 18038 Ydé**, est retenu pour les travaux de **construction d'un Centre M** Nanga-Eboko, Département de la Haute-Sanaga- (**PHASE 1**), pour un montant **TTC de Quatre-vingt quatorze millions six cent** **mois**.

LaditeEntreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07)** Lettre-Commande correspondant.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-

# PRÉFECTURE DE LA HAUTE

**COMMUNIQUE N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 DU 01/07/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PAR FORAGE EN PROFONDEUR A L'ARRONDISSEMENT DE NANGA EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga, à Nanga-Eboko, communique :  
Par DECISION N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 DU \_\_\_\_\_,  
Le résultat se présente comme suit :

| Soumissionnaire  | Montant lu TTC    | Rabais    | Montant corrigé TTC | Délai d'exécution     |
|--|-------------------|-----------|---------------------|-----------------------|
| <b>ETS CAMEROON BUSINESS SERVICES</b><br><br>BP : 2190 Ydé- Tel : 679 55 53 83 | <b>19 994 648</b> | <b>4%</b> | <b>19 194 862</b>   | <b>Trois(03) mois</b> |

Le soumissionnaire **ETS CAMEROON BUSINESS SERVICES, BP : 2190 Ydé- Tel : 679 55 53 83** est retenu pour les travaux de construction d'un forage par forage en profondeur à Nanga Eboko, Département de la Haute-Sanaga, pour un montant **TTC de Dix-neuf million** pour un délai de **trois (03) mois**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** Lettre-Commande correspondant.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 09/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°09/AONO/ CAN 1ER/SG/ST/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSL DE NLONGKO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de L'avis d'appel d'offres N°09/AONO/ CAN 1ER/SG/ST/2020 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NLONGKO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU L'EST

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Lot unique</b>  |                |
| <b>POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NLONGKO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>ENZO SA</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 06/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'ATTRIBUTION D'UN BLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNEL DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE DE MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de L'avis d'appel d'offres N°06/AONO/ CAN 1er/SG/ST/2020, DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

|  |                 |
|--|-----------------|
| <b>Lot unique</b>  |                 |
| <b>CONSTRUCTION D'UNBLOC MATERNEL A L'ECOLE MATERNEL DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>BP : 916</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 07/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE L'APPRETELLEMENT  
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBPS G2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE  
REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de L'avis d'appel d'offres N°07/AONO/ CAN 1er/SG/ST/2020  
CLASSE AU GBPS G2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

|  |               |
|--|---------------|
| <b>Lot unique</b>  |               |
| <b>POUR LLS TRAVAUX DE<br/>REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBPS G2 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE<br/>NKONGSAMBA I</b> | <b>ETS CO</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1er

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔ

**COMMUNIQUE N°006/C/DG/CM-SCDP/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DES SCELLÉS PLASTIQUES DE SÉCURITÉ CAMIONS ET W**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)/MAITRE D'OUVRAGE, C**  
Conformément à la décision d'attribution n°006 du 06/08/2020 relative au Dossier de Consultation, les résultats de ladite consultation sont les suivants :

| Rang | Soumissionnaire   | Note technique | Montant TTC<br>(En F CFA) | Délai et lieu de<br>de livraison                        | Observation   |
|------|---|----------------|---------------------------|---|---|
| 1er  | ETS LA MEFOU<br>BUSSINES B.P: 3005<br>Yaoundé- Cameroun | 4/4            | 89 318 250 FCFA           | Soixante (60)<br>jours au Magasin<br>central de la SCDP | Adjudicataire pour avoir<br>présenté la seule offre<br>jugée la moins disante |

Le Directeur Général de l'établissement LA MEFOU BUSSINES est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué correspondant.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°02/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°07/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 28 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EN 80 LAMPES MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°02/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'**ETS ABC ET FILS tel : 670753827, 699410266** a été retenu contre un montant **F CFA TTC de Trente-neuf millions cinq cent mille (39 500 000)**, pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°05/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE. FINANCEMENT**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante ;**

Par décision N°05/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'Ets **Denis KPOLOM ET PARTENAIRES** tel : **679931688, 6781** d'offres suscité pour un montant **F CFA TTC de Dix-sept millions (17 000 000)**, pour un délai d'exécution de **trois (03) mois**.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

## COMMUNE DE KIIKI

**COMMUNIQUE N°06/C/J.04/COKI/SG/2020 DU 05 AOÛT 2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS D'URGENCE N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 DU 29 MAI 2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE COMMUNE DE KIIKI, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.FINANCEMENT**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune De KIIKI, Autorité Contractante;**

Par décision N°06/D.A/J.04/COKI/SG/2020 du 05 Août 2020 l'Ets **K LA FONTAINE** tel : **668095965, 699642476** a été retenu contre un montant **F CFA TTC** de **Seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent trois (16 998 663)**, pour un délai d'exécution de 120 jours.

Le dit Ets est invité à se présenter dès publication du présent communiqué, au service de la passation des marchés de la commune de KIIKI.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinze jours dès publication du présent communiqué.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

# COMMUNE DE YAOUNDE

**COMMUNIQUE 0012 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ OBJET DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN 2020 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE DE YAOUNDE IIIE FINANCEMENT : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III<sup>e</sup>, AUTORITÉ**

Par décision N°0031/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020 conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné

| DESIGNATION DU PROJET  | ENTREPRISES  | MONTANT CORRIGE DE L'OFFRE<br>(FCFA TTC)   | DELAI<br>(MOIS)  | OBSERVATIONS  |
|--|--|--|------------------|---------------|
| REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE L'ECOLE PUBLIQUE D'ETOA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III <sup>e</sup> | ETS EXPRESS SERVICE<br>BP : 11 354 YAOUNDE<br>RC : 2000 P 1588 Du<br>10/05/2000 N°<br>CONTRIBUABLE : | Dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-quatre francs (17 997 654) francs CFA | Quatre (04) mois | adjudicataire |
|  | P 066900311468 D<br>RAS  | RAS  | RAS              | RAS           |

L'entreprise adjudicataire ci-dessus citée est invitée à se présenter à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé IIIe pour la soumission de son offre.

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORM

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À LA PRÉ-SÉLECTION ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LA DIR L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (A**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

Le Directeur Général de l'ANTIC porte à la connaissance du public que les Entreprises ci-après ont été pré qualifiées pour un App

| N° | SOUSSIONNAIRES PRE-QUALIFIES                   | ADRESSES  |
|----|--|---|
| 1  | GROUPEMENT BUBAN NGU DESCO/INTEGC SARL         | BP 7953 Yaoundé, Tél : 222 201 489/ 677 581 606 |
| 2  | ARCHI'DIA SARL                                 | BP 233 Yaoundé, Tél : 222 209 892/ 677 762 867  |
| 3  | GROUPEMENT GA2-ARCHITECTES/ATLANTIS GROUP SARL | BP 11412 Yaoundé, Tél: 696 754 226/ 677 708 201 |

Lesdites Entreprises sont invitées à prendre attache avec la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales), dè Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs offres auprès du Secrétariat de la Direction ceux-ci seront détruites.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 01/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DE  
L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE NLonko'o ET AU CSI D'EKANG-MBENG DANS LA COMMUNE I  
REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de DEMANDE DE COTATION N° **02/DC/**  
D'EKANG-MBENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGIO

| Objet de l'appel d'offres   |                  |
|---|------------------|
| <b>EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE NLonko'o ET AU CSI D'EKANG-MBENG DANS LA<br/>COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | L'entreprise ROY |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

# PRÉFECTURE DE LA HAUTE

**COMMUNIQUE N°03/C/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 DU 01/07/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PAR FORAGE EN PROFONDEUR A L'ARRONDISSEMENT DE NANGA EBOKO, DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

Le Préfet du Département de la Haute-Sanaga, à Nanga-Eboko, communique :  
Par DECISION N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 DU \_\_\_\_\_,  
Le résultat se présente comme suit :

| Soumissionnaire  | Montant lu TTC    | Rabais    | Montant corrigé TTC | Délai d'exécution     |
|--|-------------------|-----------|---------------------|-----------------------|
| <b>ETS CAMEROON BUSINESS SERVICES</b><br><br>BP : 2190 Ydé- Tel : 679 55 53 83 | <b>19 994 648</b> | <b>4%</b> | <b>19 194 862</b>   | <b>Trois(03) mois</b> |

Le soumissionnaire **ETS CAMEROON BUSINESS SERVICES, BP : 2190 Ydé- Tel : 679 55 53 83** est retenu pour les travaux de construction d'un forage par forage en profondeur à Nanga Eboko, Département de la Haute-Sanaga, pour un montant **TTC de Dix-neuf million** pour un délai de **trois (03) mois**.

Ladite Entreprise est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué, et **au plus tard dans les sept (07) jours** Lettre-Commande correspondant.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

## COMMUNE DE NKONGSAMBA

**COMMUNIQUE N° 02/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DE LA FOURNITURE PEDAGOGIQUE ET SCOLAIRE OU PAQUET MINIMA DES ECOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de DEMANDE DE COTATION N°03/DC/CAN 1er D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Lot unique</b>  |                         |
| <b>FOURNITURE PEDAGOGIQUE ET SCOLAIRE OU PAQUET MINIMA DES ECOLES DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>ETS TICA BP : 60</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1er. Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 03/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DE  
L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3 DANS LA  
COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de DEMANDE DE COTATION N°04/DC/CAN 1  
CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I

| Lot unique   | Entrepris  |
|--|--|
| <b>ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3<br/>DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>ETS TICA BP</b><br><br><b>Nkongsam</b><br><br><b>Tel ; 697 95</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
correspondant.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**COMMUNIQUE N° 04/CM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE DE  
L'EQUIPEMENTS EN TABLE BANC (180) A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, REGION DU LITTORAL,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de la Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1er** communique :

Le soumissionnaire ci-après, est retenu pour l'exécution des prestations, objet de DEMANDE DE COTATION N°01/DC/CAN 1ER/SG/ST/2020 COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I. DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL,

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Lot unique</b>   |                |
| <b>L'EQUIPEMENTS EN TABLE BANC (180) A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>ETS MBA</b> |

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1er

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission.

# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔ

**COMMUNIQUE N°006/C/DG/CM-SCDP/2020 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DU DOSSIER DE CONSULTATION POUR LA FOURNITURE DES SCELLÉS PLASTIQUES DE SÉCURITÉ CAMIONS ET W**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SOCIETE CAMEROUNAISE DES DEPOTS PETROLIERS(SCDP)/MAITRE D'OUVRAGE, C**  
Conformément à la décision d'attribution n°006 du 06/08/2020 relative au Dossier de Consultation, les résultats de ladite consultation sont les suivants :

| Rang | Soumissionnaire   | Note technique | Montant TTC<br>(En F CFA) | Délai et lieu de<br>de livraison                        | Observation   |
|------|---|----------------|---------------------------|---|---|
| 1er  | ETS LA MEFOU<br>BUSSINES B.P: 3005<br>Yaoundé- Cameroun | 4/4            | 89 318 250 FCFA           | Soixante (60)<br>jours au Magasin<br>central de la SCDP | Adjudicataire pour avoir<br>présenté la seule offre<br>jugée la moins disante |

Le Directeur Général de l'établissement LA MEFOU BUSSINES est invité à se présenter dès publication du présent Communiqué correspondant.

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORM

**PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RELATIF À LA PRÉ-SÉLECTION ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LA DIR L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (A**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

Le Directeur Général de l'ANTIC porte à la connaissance du public que les Entreprises ci-après ont été pré qualifiées pour un App

| N° | SOUSSIONNAIRES PRE-QUALIFIES                   | ADRESSES  |
|----|--|---|
| 1  | GROUPEMENT BUBAN NGU DESCO/INTEGC SARL         | BP 7953 Yaoundé, Tél : 222 201 489/ 677 581 606 |
| 2  | ARCHI'DIA SARL                                 | BP 233 Yaoundé, Tél : 222 209 892/ 677 762 867  |
| 3  | GROUPEMENT GA2-ARCHITECTES/ATLANTIS GROUP SARL | BP 11412 Yaoundé, Tél: 696 754 226/ 677 708 201 |

Lesdites Entreprises sont invitées à prendre attache avec la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales), de  
Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs offres auprès du Secrétariat de la Direction  
ceux-ci seront détruites.

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°09/D.A/J.04/COKI/SG/2020.PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'ÉQUIPEMENT D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DE BOUAKHA, RÉGION DE BOUKOULO, LOT2 : VILLAGE YAKAN CHEFFERIE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°04/AONO/CIPM/COKI/2020 du

28 mai 2020 relatif aux travaux construction de deux (02) forages positifs équipés d'une pompe a motricité humaine dans certaines localités de la commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre (lot1: village BEP, lot2 : village YAKAN chefferie) ;

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **ETS NANA ET FILS BP 11 761 YAOUNDE TEL : 668095965, 699642476** est déclaré adjudicataire  
présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **construction de deux (02) forages positifs équipés d'une pompe a motricité humaine YAKAN chefferie).**
- Montant de la Lettre Commande : **7 199 492 FCFA TTC/LOT.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°10/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA  
POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS LA LOCALITÉ BITANG (NSAN) DE LA COMMUNE DE KIIKI, DÉ**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°06/AONO/CIPM/COKI/2020 du

28 mai 2020 relatif aux travaux construction d'un forage positif équipé d'une pompe a motricité humaine dans la localité BITANG (NSAN) de la commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.



## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **ETS NANA ET FILS BP 11 761 YAOUNDE TEL : 668095965, 699642476** est déclaré adjudicataire  
présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **construction d'un forage positif équipé d'une pompe a motricité humaine dans la localité de...**
- Montant de la Lettre Commande : **7 199 492 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°04/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'ACHAT DE MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE NDIEMI I DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DE...**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°01/AONO/CIPM/COKI/2020 du

29 mai 2020 relatif aux travaux construction de d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de NDIEMI I dans la commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;

## DECIDE

**Article 1er** : l'entreprise **SONTHA ET FILS, BP : BAFIA, TEL : 675394960** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relat

- Nature de la Lettre Commande : **construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de NDIEMI I.**
- Montant de la Lettre Commande : **17 000 000 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°06/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE  
DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE KIIKI DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DE**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°03/AONO/CIPM/COKI/2020 du

29 mai 2020 relatif aux travaux construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de GBARAM dans la commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **K LA FONTAINE, BP 11 761 YAOUNDE, TEL : 668095965, 699642476** est déclaré adjudicataire de la L  
comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique BILINGUE DE**
- Montant de la Lettre Commande : **16 998 663 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°05/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE  
DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE GBARAM DANS LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DE**

[Télécharger la pièce d'origine](#) [Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°02/AONO/CIPM/COKI/2020 du

29 mai 2020 relatif aux travaux construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de GBARAM dans la commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre ;

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **Denis KPOLOM ET PARTENAIRES, BP : BAFIA, TEL : 679931688, 678145461** est déclaré adjudicat présentent comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école publique de GBARAM.**
- Montant de la Lettre Commande : **17 000 000 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°07/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU,**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°08/AONO/CIPM/COKI/2020 du

29 mai 2020 relatif aux travaux de reboisement de la forêt de KIIKI (KAKAGNA), commune de KIIKI ,  
Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **PRO-INTER Sarl, BP : 5297 YAOUNDE, TEL : 694221007** est déclaré adjudicataire de la Lettre Comma

- Nature de la Lettre Commande : **reboisement de la forêt de KIIKI (KAKAGNA).**
- Montant de la Lettre Commande : **20 000 000 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **05 mois.**

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°08/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT INTÈGRE DE BITANG, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°09/AONO/CIPM/COKI/2020 du

28 mai 2020 relatif à l'équipement en matériel médical du Centre de Sante Intègre de BITANG, commune deKIIKI, Département du Mbam et Inoubou, Région du Centre.

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **TONY, BP : 3395 YAOUNDE, TEL : 677563781** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative à :

- Nature de la Lettre Commande : ***L'équipement en matériel médical du Centre de Sante Intègre de BITANG.***
- Montant de la Lettre Commande : **7 500 675 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **02 mois.**

**Article 2:** La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin./-

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**DECISION MUNICIPALE N°06/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA CONSTRUCTION D'UN BLOC MATE NEL A L'ECOLE MATERNEL DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE DE NKONGSAMBA I DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin ;  
Vu L'avis d'appel d'offre N°06/AONO/ CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Lot unique</b>  |                   |
| <b>CONSTRUCTION D'UN BLOC MATE NEL A L'ECOLE MATERNEL DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE DE NKONGSAMBA I DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL</b> | <b>ETS CHA...</b> |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**MINISTERE DE LA SANTE PU**

**DECISION N°1645/MINSANTE/SG/UC/EPM DU 30 JUIL 2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES N°1645/MINSANTE/SG/UC/EPM /2019 DU 27 NOVEMBRE 2019 POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DU MOBILIER EN BOIS DANS CERTAINES PROVINCES DU NORD, DE L'ADAMAOUA ET DU SUD.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

LE MINISTRE,

Vu la Constitution;

Vu le Décret n°2002/209 du 19 août 2002 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;

Vu le Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics;

Vu le Décret 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011;

Vu le Décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement.

Vu La Circulaire n°001/C/MINFI du 28 décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi de l'exécution des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2020

Vu le l'Appel d'Offres National Ouvert N°D13-307/AONO/ MINSANTE/CSPM- PC /2019 du 27 novembre 2019 pour la fourniture et l'installation de mobilier en bois dans certaines provinces de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et du Sud;

Vu l'Avis de Non Objection de l'AFD n° 2020/YAO/CG/CT/ao/1261-20 du 26 mai 2020

**DECIDE**

**Article 1 :** La Société ATELIER POLYVALENT BP : 30675 Yaoundé Tél : 699 60 82 10 / 674 03 57 58 est déclarée attributaire de

| Lots  | Attributaire       | Montant HT     | Montant TTC    | Délai     |
|-------|--------------------|----------------|----------------|-----------|
| Lot 1 | ATELIER POLYVALENT | 33 820 000FCFA | 40.330.350FCFA | 120 jours |
| Lot 2 | ATELIER POLYVALENT | 35.737.300FCFA | 42.616.730FCFA | 120 jours |
| Lot 3 | ATELIER POLYVALENT | 25.013.500FCFA | 29.828.599FCFA | 120 jours |
| Lot 4 | ATELIER POLYVALENT | 23.550.500FCFA | 28.083.971FCFA | 120 jours |
| Lot 5 | ATELIER POLYVALENT | 9.072.500FCFA  | 10.818.956FCFA | 120 jours |

**Article 2 :** Les soumissionnaires non retenus sont invités à passer retirer leurs offres supplémentaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de la présente décision au Ministère de la Santé Publique, N°1645/MINSANTE/AFD/KfW. Passé ce délai, ces offres seront purement et simplement détruites.

**Article 3:** La présente décision tient lieu de la main levée de la caution de soumission pour lesdits soumissionnaires.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-





# MINISTÈRE L'ELEVAGE DES PÊCHES ET DES

**DECISION N°00365/D/MINEPIA/SG/DAG/2020 DU 06 AOUT 2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°0005/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 DU 15 JUIN 2020, RELATIF À L'ACQUISITION ET PREPOSITION**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2020 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;

Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 portant application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire n° 00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au budget et à la gestion des dépenses pour l'Exercice 2020.

Considérant le dossier d'appel d'offres national ouvert n°0005/AONO/MINEPIA/CIPM/2020 du 15 juin 2020, relatif à l'acquisition et la préposition de matériel agricole ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** La société ci-après a été retenue comme adjudicataire de la lettre-commande relative à la consultation susmentionnée.

| Entreprise                           | Montant TTC en FCFA   | Lieu de livraison                 | Délai de livraison |
|--------------------------------------|---|-----------------------------------|--------------------|
| Sté CAPHAVET SARL, BP 604 Ngaoundéré | Seize millions quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante (16 098 750) | DSV du MINEPIA, sise à Mvog-Betsi | Un (01) mois       |

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**DECISION MUNICIPALE N°07/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA TRAVAIL D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE DE MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet de la Région du Littoral ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin de Moungo, Région du Littoral ;  
Vu L'avis d'appel d'offre N°08/AONO/ CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**DECIDE :**

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Lot unique</b>  |                   |
| <b>POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>ETS COKE B</b> |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour L'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

# COMMUNE DE NKONGSAMBA

**DECISION MUNICIPALE N°09/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DAO N°15/05/ POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NLONGKO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1ER**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet de la Région du Littoral ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin de 1<sup>er</sup> tour. Département du Moungo, Région du Littoral ;  
Vu L'avis d'appel d'offre N°09/AONO/ CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>Lot unique</b>   |                  |
| <b>POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CSI DE NLONGKO'O DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA 1<sup>ER</sup></b> | <b>ENZO SARL</b> |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

## PRÉFECTURE DE LA HAUTE

**DECISION N°03/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE  
23/06/2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTI  
ARRONDISSEMENT DE NANAGA-EBOKO DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** La loi n°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination des préfets ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018portant code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** le décretn° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décretn° 2012/076 du 08mars 2012modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécutiondes Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice **2020**;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert **N° 03 /AONO/MINAT/R-CE/DHS/PNE/CDPM/2020** du **23/06/2020** en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un Centre Multifonctionnel de Promotion des Jeunes à Nanga-Eboko, arrondissement de Nanga-Eboko Département de la Haute-Sanaga. **(PHASE 1)**

**DECIDE :**

**Article 1**–Le soumissionnaire : **STE OM & CO SARL, BP : 18038 Ydé- Tel : 242 610 433**est retenu pour les travaux de **constru**, arrondissement de Nanga-Eboko, Département de la Haute-Sanaga- **(PHASE 1)**, pour un montant **TTC de Quatre-vingt quatre** pour un délai de **six (06) mois**.

**Article 2**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



**COMMUNE DE NKONGSAMBA****DECISION MUNICIPALE N°11/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT  
DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, DEPARTEMENT DE**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin ;  
Vu L'avis d'appel d'offre N°11/AONO/ CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**DECISION**

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

|  |                  |
|--|------------------|
| <b>Lot unique</b>  |                  |
| <b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES AXES ROUTIERS FOYER CULTUREL-CHEFFERIE MOUANDJA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I,</b> | <b>HALGED TE</b> |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

# COMMUNE DE NKONGSAMBA

## DECISION MUNICIPALE N°12/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS DE ROUTE CARREFOUR MARGO VOYAGE DISPENSAIRE N'LNKONKO'O ET BRETelles DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :

Vu La constitution  
 Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
 Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
 Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
 Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
 Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet de la Région du Littoral ;  
 Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
 Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin de 1<sup>er</sup> tour. Département du Mounjo, Région du Littoral ;  
 Vu L'avis d'appel d'offre N°12/AONO/ CAN 1<sup>er</sup>/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
 Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

### DECIDE :

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

| Lot unique  | Entrepreneur                                  |
|---|---|
| TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONCONS DE ROUTE CARREFOUR MARGO VOYAGE DISPENSAIRE N'LNKONKO'O ET BRETelles DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I, | ETS TATCHANG<br>BP 33 MB<br>' TEL : 699<br>46 |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour L'établissement de la Lettre Commande y afférente.  
**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.  
**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

# PRÉFECTURE DE LA HAUTE

**DECISION N°04/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°04/D/MINAT/RCE/DHS/P-NE/2020, EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE PAR FORAGE EN PROFONDEUR A L'ARRONDISSEMENT DE NANGA EBOKO, DEPARTEMENT DE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage W](#)

## LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA,

- Vu** la constitution ;
- Vu** La loi n°2007/006 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2002/003 du 19avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu** le décret n° 2001/048 du 23février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifie et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2003/651/PM du 16avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des marchés publics ;
- Vu** le Décret n° 2012/480 du 22 Octobre 2012 portant nomination des préfets ;
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018portant code des Marchés Publics ;
- Vu** l'arrêté Présidentiel n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- Vu** le décretn° 2013/271 du 05 août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2012/074 du 08mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décretn° 2012/076 du 08mars 2012modifiant et complétant certaines dispositions du décret  
n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire n° 002 et n° 003/CAB/PMR du 31 janvier 2011 qui précisent les modalités de mutation économique des marchés publics;
- Vu** la circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 décembre 2019 portant instructions relatives à l'exécutiondes Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice **2020**;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert **N° 03/AONO/MINEPAT/RCE/DHS/PNE/CDPM/2020 du 01/07/2020** en procédure d'urgence pour les travaux de construction d'un forage par pompage solaire photovoltaïque au village d'AKAK dans l'arrondissement de Nanga Eboko, Département de la Haute-Sanaga

### DECIDE :

**Article 1**—Le soumissionnaire : **ETS CAMEROON BUSINESS SERVICES, BP : 2190 Ydé- Tel : 679 55 53 83**est retenu pour le **village d'AKAK** dans l'arrondissement de Nanga Eboko, Département de la Haute-Sanaga, pour un montant **TTC de Dix-neuf (19) millions de CFA**, pour un délai de **trois (03) mois**.

**Article 2**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°02/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RE  
CONVENTIONNELS DANS LA VILLE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU MBAM ET**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°07/AONO/CIPM/COKI/2020 du

28 mai 2020 relatif aux travaux d'éclairage public en 80 lampadaires conventionnels dans la ville de *KIIKI*,  
*Département du Mbam et Inoubou*, Région du Centre.

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **ABC ET FILS, BP : 56 NGOUMOU, TEL : 670753827, 699410266** est déclaré adjudicataire de la Le  
comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **travaux d'éclairage public en 80 lampadaires conventionnels dans la ville de KIKI.**
- Montant de la Lettre Commande : **39 500 000 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°01/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'ÉQUIPEMENT D'UNE POMPE A MOTRICITÉ HUMAINE DANS CERTAINES LOCALITÉS DE LA COMMUNE DE KIIKI, RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE : BIADA, LOT3 VILLAGE KADANG TOO, LOT4 VILLAGE I...**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°05/AONO/CIPM/COKI/2020 du

28 mai 2020 relatif aux travaux construction de deux (02) forages positifs équipés d'une pompe a motricité humaine dans certaines localités de la commune de KIIKI, (lot1 : village NDIEMI I, lot2 : village YAKAN BIADA, lot3 village KADANG TOO, lot4 village KIIKI ELECAM);

## DECIDE

**Article 1er** : l'entreprise **MARTEAU SERVICES Sarl**, BP : 33 192 YAOUNDE, TEL : 699990855 est déclaré adjudicataire de la comme suit :

- Nature de la Lettre Commande : **construction de quatre (04) forages positifs équipés d'une pompe a motricité humaine village NDIEMI I, lot2 : village YAKAN BIADA, lot3 village KADANG TOO, lot4 village KIIKI ELECAM).**
- Montant de la Lettre Commande : **8 403 965 FCFA TTC/LOT.**
- Délai d'exécution : **03 mois.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-

## COMMUNE DE YAOUNDE

**DECISION N°0031/D/CAYIII/CIPM/STADU/2020 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°0002/M/CAYIII/CIPM/STADU OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0002/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN 2020 POUR LA REALISATION DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ETOA DANS LA COMMUNE D'ARRO**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

### LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III<sup>e</sup>

- **Vu** la constitution ;
- **Vu** la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des collectivités territoriales décentralisées ; ;
- **Vu** la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- **Vu** le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- **Vu** le décret n°2012/480 du 22octobre 2012 portant nomination de Monsieur TSILA Jean Claude au poste de Préfet du Département
- **Vu** le décret n° 006/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2013 portant création des Commissions Internes de Passation des marchés
- **Vu** l'Arrêté n°000290/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et Adjoints à l'issue du scrutin du 09 Mars 2020 à Mfoundi, Région du Centre ;
- **Vu** la circulaire N° 00008349 /C/MINFI DU 30 DECEMBRE 2019 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances Publiques pour l'Exercice 2020;
- **Vu** la Décision n°000160/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des marchés
- **Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence **N°0002/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN 2020**;
- **Vu** le rapport d'Analyse des Offres par la Sous-commission ;
- **Vu** la proposition d'Attribution du 08 juillet 2020 du président de la Commission de Passation des Marchés auprès de la Commune

**-DECIDE-**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'entreprise **ETS EXPRESS SERVICE BP : 11 354 YAOUNDE RC : 2000 P 1588 Du 10/05/2000 N° CONTRIBUTION NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°0002/AONO/CAYIII/CIPM/STADU/DU 03 JUIN 2020 POUR LA REALISATION DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE D'ETOA DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE III<sup>e</sup>**

**Article 2** : Le montant du présent marché s'élève à la somme TTC de : **Dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille (17 949 970) FCFA** d'exécution de **Quatre (04) mois**.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-



# SOCIÉTÉ CAMEROUNAISE DE DÉPÔT

**DECISION D'ATTRIBUTION N°006/DA/DG/CM-SCDP**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)**Le Directeur Général de la Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers (SCDP)/Maître d'Ouvrage,**

Vu la loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises publiques ;

Vu le décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu la Circulaire N°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant instructions relatives

à l'exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour

Vu la Résolution n°08/16 du 08 février 2019 fixant les prestations et ou achats à passer par la procédure des Marchés Adaptés ;

Vu le Dossier de Consultation n°006/AONO/DG/DTEC/SDM1M/SM/C)PM-SCDP/2020 relatif à la fourniture des scellés plastiques

**DECIDE :****Article 1 :** L'établissement ci-après est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la fourniture des scellés plastiques de sé

| Entreprise            | Adresse                         | Montant TTC<br>(En F CFA) | Délai et lieu de livraison .                         |
|-----------------------|---------------------------------|---------------------------|--|
| ETS IA MEFOU BUSSINES | B.P.: 3005 Yaoundé-<br>CAMEROUN | 89 318 250                | Soixante (60) jours au<br>Magasin central de la SCDP |

**Article 2 :** Le Directeur Général dudit établissement est prié de se présenter à la Direction Générale de la SCDP (Cellule des marchés) relatif.

## COMMUNE DE NKONGSAMBA

**DECISION MUNICIPALE N°08/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX SALLES DE CLASSE AU GBPS G2 DANS LA COMMUNE DE MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin de Moungo, Région du Littoral ;  
Vu L'avis d'appel d'offre N°08/AONO/ CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**DECIDE :**

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

| Lot unique   |             |
|--|-------------|
| TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS ET PLACES URBAINES A EBOUM 1 DANS LA COMMUNE DE MOUNGO D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I | KF BUILDING |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**DECISION MUNICIPALE N°10/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA TRAVAIL D'INTERET PUBLIC N°10/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O DANS LA COMMUNE DE NKONGSAMBA, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics locaux ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet de la Région du Littoral ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal de la Commune de Nkongsamba 1<sup>er</sup> Arrondissement de la Région du Littoral ;  
Vu L'avis d'appel d'offre N°10/AONO/ CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**DECIDE :**

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DAO ci-dessus :

| Lot unique   | Entrepreneur        |
|--|---------------------|
| POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX FORAGES AU QUARTIER EKEL-KO'O | GLOBAL CONNECT SARL |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

## COMMUNE DE KIIKI

**DECISION MUNICIPALE N°03/D.A/J.04/COKI/SG/2020. PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RE  
PUBLIQUES DE BEP, KIIKI ET YAKAN, COMMUNE DE KIIKI, DÉPARTEMENT DU M**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KIIKI**

Vu La Constitution ;

Vu



La Loi 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;

Vu La Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;

La Loi N° 2018/0190 du 02 mars 2018 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018 ;

Le décret N°77/91 du 23 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de communes et établissements communaux, modifié et complété par le décret N° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;

Le Décret N° 92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de KIIKI ;

Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret N°2012/074 du 08 mars 2018 ;

Le Décret N° 2017/074 du 13 mars 2017 portant nomination de préfets ;

Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Le Décret 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

L'Arrêté N° 204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des Marchés auprès des communes et communautés urbains ;

L'Arrêté N°000134/A/MINDDEVEL Du 03 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal 09 février 2020 dans la Commune de KIIKI, Département du Mbam et Inoubou ;

La circulaire N° 033/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

La circulaire n°0008349/C/MINFI du 30 décembre 2019, portant instruction relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020 ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbaines ;

La Décision N° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nominations des présidents des commissions internes de passation des marchés auprès des communes et communautés urbains ;

Le Procès-verbal d'attribution de la Commission Interne de Passation du Marché de la Commune de KIIKI  
**27 juillet 2020.**

Considérant l'avis d'Appel d'Offre National Ouvert en procédure d'urgence N°10/AONO/CIPM/COKI/2020 du

28 mai 2020 relatif à l'équipement en 245 tables bancs dans les écoles publiques de BEP, KIIKI et YAKAN dans la commune de *KIIKI, Département du Mbam et Inoubou*, Région du Centre.

## DECIDE

**Article 1er** l'entreprise **MJ, BP : MBALMAYO, TEL : 677930571, 699651799** est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande

- Nature de la Lettre Commande : ***l'équipement en 245 tables bancs dans les écoles publiques de BEP, KIKI et YAKAN***
- Montant de la Lettre Commande : **7 011 900 FCFA TTC.**
- Délai d'exécution : **01 mois.**

**Article 2** : La présente Décision sera enregistrée, puis publiée et communiquée partout où besoin. /-



## COMMUNE DE NKONGSAMBA

**DECISION MUNICIPALE N°03/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DC N°04/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet de la Région du Littoral ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 portant code des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin du Moungo, Région du Littoral ;  
Vu La demande de cotation N°04/DC/CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**DECIDE :**

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DC ci-dessus :

| Lot unique  | Entrepreneur                                   |
|---|--|
| L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE L'EDUCATION INCLUSIVE A L'ECOLE PUBLIQUE G3 DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I | ENTREPRISE TICA B<br>Nkongsamba<br>Tel ; 697 9 |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour L'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et voides.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**DECISION MUNICIPALE N°04/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS EN TABLE BANC (180) A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE DE NKONGSAMBA I, MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin ;  
Vu La demande de cotation N°01/DC/CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DC ci-dessus :

|   |                  |
|---|------------------|
| <b>Lot unique</b>   |                  |
| <b>L'EQUIPEMENTS EN TABLE BANC (180) A L'ECOLE PUBLIQUE DE MBARESSOUMTOU DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>BP : 5163</b> |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour L'établissement de la Lettre Commande y afférente.  
**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.  
**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /

**COMMUNE DE NKONGSAMBA**

**DECISION MUNICIPALE N°01/DM/CAN 1ER/SG/ST/2020 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DC N°02/DC/CAN 1ER/CDPM/2020 DU 15/05/2020 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE NLONKO'O. ET AU CSI D'EKANG-MBENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I DEPARTEMENT DU MOUNGO, REGION DU LITTORAL**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage W](#)

**Le Maire de ma Commune d'arrondissement de NKONGSAMBA 1<sup>er</sup> :**

Vu La constitution  
Vu La Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code des collectivités territoriales décentralisées ;  
Vu Le décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la Commune d'Arrondissement de Nkongsamba 1<sup>er</sup> ;  
Vu Le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats de Communes et établissements publics ;  
Vu Le Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leur ressort territorial ;  
Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur NDJANA Yves Bertrand Noël au poste de Préfet ;  
Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu Le Décret n° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 Février 2001 ;  
Vu Le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;  
Vu L'Arrêté n° 000209/A/MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin ;  
Vu La demande de cotation N°02/DC/CAN 1er/CDPM/2020 du 15/05/2020 ;  
Considérant les prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

**Article 1er :** L'entreprise soumissionnaire ci-dessous est déclarée adjudicataire de la commande relative à la DC ci-dessus :

| Lot unique  |                      |
|---|----------------------|
| <b>EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CSI DE NLONKO'O ET AU CSI D'EKANG-MBENG DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE NKONGSAMBA I</b> | <b>ROY SANTE SAR</b> |

**Article 2 :** L'intéressé est prié de prendre attache avec la Commune pour l'établissement de la Lettre Commande y afférente.

**Article 3 :** les entreprises n'ayant pas été retenues sont priées de retirer leurs Offres sous huitaine faute de quoi celles-ci seront considérées comme nulles et non avenues.

**Article 4 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /.

## COMMUNE DE DIBOMBARI

### DECISION MUNICIPALE N° /DM/CD/SG/CIPM/20 PORTANT INFRUCTUEUX L'AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUV DE CONSTRUCTION DE TROIS BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE PUBLIQUE BILIN

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Vu la constitution :

Vu la loi n° 20041017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation :

Vu la loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu la loi n° 2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financière des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu le décret n° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les communes, syndicats des communes et établis

Vu le décret n°2001/216 du 24 aout 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'agence de régulation des Marchés

Vu le décret n°20121074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des M

Vu le décret n°0016JMINMAP/MINFI du 15 janvier 2014 portant création des commissions internes des passations des marchés

Vu le décret conjoint n° 00000226/MINMAP/MINFI du 06 aout 2013 fixant les indemnités des sessions des présidents, Mem

Membres et rapporteurs sous-commission d'analyse des offres, ainsi que celui des indemnités forfaitaires allouées aux personne

des Marchés publics ;

Vu la décision n° 00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant désignation des Présidents des commissions Internes de Pa

Vu la décision municipale n° 006/DM/CD/SG/19 du 15 avril 2019 portant constatation de la commission Interne de Passation des

Vu l'arrêté n° 000207/ A/ MINDDEVEL du 05 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur BEJEDI NDAME Justin, Maire de la Co

Vu la Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics

**ARTICLE 2 :** La présente décision sera enregistrée, notifiée à l'intéressé et publiée ou besoin sera- /

# COMMUNE DE GUIDIGUIS

**ADDITIF N°04/AR/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 DU 15/07/2020 EN PROCEDURE DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS QUADRUPLES DANS LA LOCALITE DE GUEGO, COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DU MAYO KANI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.FINANCEMENT : FONDS ROUTIER, E**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage W](#)

| 1 | Remises des offres  |
|---|---|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en <b>sept (07)</b> exemplaires dont <b>un (01)</b> original et <b>six (06)</b> copies marquées au crayon et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 DU 15/07/2020 EN PROCEDURE DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS QUADRUPLES DANS LA LOCALITE DE GUEGO, COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DU MAYO KANI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.</b></p> <p style="text-align: right;"><b>"A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement le 06/08/2020 à 10 heures</b></p> |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en <b>sept (07)</b> exemplaires dont <b>un (01)</b> original et <b>six (06)</b> copies marquées au crayon et devra porter la mention :</p> <p style="text-align: center;"><b>APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°11/AONO/AC/CIPM-CMNE-GDG/R/2020 DU 15/07/2020 EN PROCEDURE DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS QUADRUPLES DANS LA LOCALITE DE GUEGO, COMMUNE DE GUIDIGUIS, DEPARTEMENT DU MAYO KANI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.</b></p> <p style="text-align: right;"><b>"A n 'ouvrir qu 'en séance de dépouillement le 12/08/2020 à 10 heures</b></p>    |

| 2 | Ouverture des Plis   |
|---|--|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11/08/2020 à 10 heures à la Mairie de la Commune de Guidiguis sis à la Mairie de Guidiguis Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture.</p> |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11/08/2020 à 10 heures à la Mairie de la Commune de Guidiguis sis à la Mairie de Guidiguis Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture.</p>    |

**COMMUNE DE DIBAMBA**

**ADDITIF N°01/AD/C-DIBAMBA/CIPM/2020 DU 29 JUILLET 2020 A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCE  
2020 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE WEMAKOULOU SUR LA BRETTE  
DEPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME, REGION D**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage W](#)

| 1 | Critères d'évaluation  |
|---|--|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p><b>CRITEES ELIMINATOIRES</b></p> <p>Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels s'agit notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Suspension de la commande publique</li><li>● Absence d'un des trois volumes</li><li>● Documents présentés non régularisés dans les 48 heures</li><li>● Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis</li><li>● Fausses déclarations sur honneur ou pièces falsifiées à l'ouverture</li><li>● Absence d'un prix unitaire quantifié</li><li>● Non-conformité du modèle de soumission</li><li>● Absence de la déclaration de non abandon des marchés publics et de non appartenance des entreprises défaillante</li><li>● Absence de la lettre de soumission</li><li>● Absence de la caution de soumission</li></ul> <p><b>CRITEES ESSENTIELS</b></p> <p>Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux.</p> <p>L'évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier d'Appel d'Offres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>● Situation financière</li><li>● Expérience</li><li>● Personnels</li><li>● Matériels</li><li>● Méthodologie</li></ul> |

**1****Critères d'évaluation****Lire plutot****CRITEES ELIMINATOIRES**

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Il s'agit notamment de :

- Suspension de la commande publique
- Absence d'un des trois volumes
- Documents présentés non régularisés dans les 48 heures
- Absence d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis
- Fausses déclarations sur honneur ou pièces falsifiées à l'ouverture
- Absence d'un prix unitaire quantifié
- Non-conformité du modèle de soumission
- Absence de la déclaration de non abandon des marchés publics et de non appartenance des entreprises défaillantes
- Absence de la lettre de soumission
- Absence de la caution de soumission

**CRITEES ESSENTIELS**

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger la capacité technico-financière des candidats à exécuter. L'évaluation des offres techniques portera sur les critères essentiels résumés ci-après et détaillés dans le dossier d'Appel d'Offres.

- Situation financière
- Expérience
- Personnels
- Matériels
- Méthodologie

# PRÉFECTURE DU NYONG ET M

**ADDITIF N°006/A/J09/SAEF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020  
L'ATELIER MECANIQUE SECOND ŒUVRE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage W](#)

| 1 | Autres  |
|---|---|
|   | <p>Au lieu de ...</p> <p><b>Autorité contractante,</b></p>  |
|   | <p>Lire plutot</p> <p><b>Maitre d'Ouvrage délégué</b></p> <p><b>NB :</b> le lieu de dépôt des Offres est bel et bien : <b>Préfecture d'Akonolinga</b> (Service des Affaires Economiques et Financières)</p> <p>Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou (<b>Autorité Contractante</b>), informe également à tous les candidats intéressés que la date de dépôt et d'ouverture des offres, initialement prévue le 11 août 2020, respectivement 12h et 13h, est reportée au 18 août 2020.</p> <p><b>Le reste sans changement.</b></p> |

# COMMUNE DE MBANGAS

**ADDITIF NO01 PORTANT MODIFICATION D L'ARTICLE 5 ET 6.1 DE L'AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) PUIS EUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE (PMH) AU QUARTIER ES ET KIM, REGION DU CENTRE**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage W](#)

| 1   | Remises des offres   |   |                                 |                      |   |
|---|--|---|---------------------------------|----------------------|---|
|   | <p><b>Au lieu de ...</b></p> <p>4.1. Le soumissionnaire placera un (01) original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée au <b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699 70 21 19, contre décharge dans le registre des offres.</b></p> <p>4.2. L'enveloppe cachetée portera la mention :<br/> <b>« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°02/AC/CMBNA/SG/CIPM/2020 DU 17/07/2020 POUR LES TRAVAUX DE DE CONSTRUCTION D'UN (01) PUIS EUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE AU DU MBAM ET KIM, REGION DU CENTRE "A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT" ».</b></p> <p><b>Date et heure limite de dépôt des offres</b></p> <p>Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixées dans <b>ouverte et sera retournée au soumissionnaire.</b></p> <table border="1" data-bbox="175 1097 1596 1265"> <tr> <td data-bbox="175 1097 746 1182"><b>Date et heure limite de réception des offres</b></td> <td data-bbox="746 1097 1596 1182"><b>Le 10/08/2020 à 10heures</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="175 1182 746 1265"><b>Lieu de dépôt</b></td> <td data-bbox="746 1182 1596 1265">Commune de Mbangassina (<b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699</b>)</td> </tr> </table> | <b>Date et heure limite de réception des offres</b> | <b>Le 10/08/2020 à 10heures</b> | <b>Lieu de dépôt</b> | Commune de Mbangassina ( <b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699</b> ) |
| <b>Date et heure limite de réception des offres</b> | <b>Le 10/08/2020 à 10heures</b>  |   |                                 |                      |   |
| <b>Lieu de dépôt</b>                                | Commune de Mbangassina ( <b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699</b> )  |   |                                 |                      |   |
|   | <p><b>Lire plutot</b></p> <p>Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixées dans <b>ouverte et sera retournée au soumissionnaire.</b></p> <table border="1" data-bbox="175 1444 1596 1612"> <tr> <td data-bbox="175 1444 746 1529"><b>Date et heure limite de réception des offres</b></td> <td data-bbox="746 1444 1596 1529"><b>Le 14/08/2020 à 10heures</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="175 1529 746 1612"><b>Lieu de dépôt</b></td> <td data-bbox="746 1529 1596 1612">Commune de Mbangassina (<b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699</b>)</td> </tr> </table>  | <b>Date et heure limite de réception des offres</b> | <b>Le 14/08/2020 à 10heures</b> | <b>Lieu de dépôt</b> | Commune de Mbangassina ( <b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699</b> ) |
| <b>Date et heure limite de réception des offres</b> | <b>Le 14/08/2020 à 10heures</b>  |   |                                 |                      |   |
| <b>Lieu de dépôt</b>                                | Commune de Mbangassina ( <b>Sécretariat Général, Tel : 651 17 26 25/699</b> )  |   |                                 |                      |   |

**2 Ouverture des Plis****Au lieu de ...**

Les plis seront ouverts en séance par la **Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mbangassina**, dument mandatés, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

|   |  |
|---|--|
| <b>Date et heure d'ouverture des plis</b> | <b>10/08/2020 à 11 heures</b>                |
| <b>Lieu d'ouverture des plis</b>          | Salle des Actes de la Commune de Mbangassina |

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire **Mbangassina**, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

**Lire plutot**

**6.1.** Les plis seront ouverts en séance par la **Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Mbangassina**, dument mandatés, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

|   |  |
|---|--|
| <b>Date et heure d'ouverture des plis</b> | <b>14/08/2020 à 11 heures</b>                |
| <b>Lieu d'ouverture des plis</b>          | Salle des Actes de la Commune de Mbangassina |

« **Le reste sans changement** »

**3** **Autres**

Au lieu de ...

**DEMANDE DE COTATION PAR INVITATION****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGA****(AUTORITE CONTRACTANTE)****A**

| <b>N°</b> | <b>NOM DU PRESTATAIRE</b> | <b>LOCALISATION</b> | <b>BOITE POSTALE</b> |  |
|-----------|---------------------------|---------------------|----------------------|--|
| <b>1</b>  |                           |                     |                      |  |
| <b>2</b>  |                           |                     |                      |  |
| <b>3</b>  |                           |                     |                      |  |
| <b>4</b>  |                           |                     |                      |  |
| <b>5</b>  |                           |                     |                      |  |
| <b>6</b>  |                           |                     |                      |  |

**3** **Autres**

Lire plutot

**DEMANDE DE COTATION PAR INVITATION**
**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANGA**
**(AUTORITE CONTRACTANTE)**

| <i>N°</i> | <i>NOM DU PRESTATAIRE</i> | <i>LOCALISATION</i> | <i>BOITE POSTALE</i> | <i>TELEPHONE</i> |
|-----------|---------------------------|---------------------|----------------------|------------------|
| 1         | EME SARL                  | Yaoundé             | 6650                 | Tel :            |
| 2         | ETS MAT SERVICES          | OBALA               | 465                  | 699 04 04        |
| 3         | ETS SAMAF                 | YAOUNDE             | 9334                 | 673 31 56        |
| 4         | ETS COMABA                | MBALMAYO            | 314                  | 677              |
| 5         | BUILDING & WATER CO LTD   | YAOUNDÉ             | -                    | 69               |
| 6         | ETS H.CHRIST CONCEPT      | YAOUNDE             | 14033                | 69               |

### PUBLICITÉ

#### Service e-JDM JDM Electronique



*Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.*

#### Service e-CNE CNE Electronique



*Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.*

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél.(\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél.(\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : .....

Tél.(\*) : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

Annuel 49.000 FCFA TT

Semestriel 25.000 FCFA TT

Trimestriel 15.000 FCFA TT

Mensuel 10.000 FCFA TT

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16

Banque Atlantique : Compte n° 95101730

SCB-Cameroun : Compte n° 90000193116

EXPRESS UNION : Compte n° 11900089430

CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

(\*) séparez les données multiples par les virgules

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche



Avis d'Attribution  
Comm

Cibles Variées



Opérations  
Investissements  
Partenariats  
Administratifs

Exploitation Conviviale



Recherche  
Personnelle  
Accès  
Smartphone

Personnalisable par les Abonnés



Selon  
Selon  
Selon



[www.arp.cm](http://www.arp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information croisée**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics**

CONTACTS AGENCE



6604 Yaoundé - Cameroun

222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09

222 20 60 43 / 222 20 33 26

[infos@arp.cm](mailto:infos@arp.cm) [www.arp.cm](http://www.arp.cm)